CPVCF

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales

RAPPORT D'ACTIVITES

2018

Approuvé par l'Assemblée Générale du 27 mars 2019

Siège Social : 28, Boulevard de l'Abattoir – 1000 Bruxelles – Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Informations générales :

Les agréments et subventions

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est agréé et subsidié par :

La Commission Communautaire Française (COCOF) pour :

Le service hébergement en maison d'accueil : Le Refuge et La Parenthèse.

Des subsides « en initiatives » pour l'atelier massage-relaxation, l'informatique.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour :

La Direction du Partenariat apportant de l'aide aux justiciables (Ministère des maisons de justice)

L'Education Permanente

L'ONE pour l'extrascolaire, l'accueil d'urgence et d'enfants malades

Les aides à l'emploi provenant :

Actiris (ACS, CPE)

Fonds Maribel

Fonds pour l'embauche compensatoire

Comment nous joindre ?

Bureaux accessibles au public	**Permanence téléphonique**
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30	Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
28, Boulevard de l'Abattoir 1000 Bruxelles	Le WE de 10h à 18h
Tél : 02/539-27-44	Tél : 02/539-27-44
Fax : 02/534-49-46	
E-mail : info@cpvcf.org	
Site web : www.cpvcf.org	

Le Réseau :

.

Plateformes	**Reseaux**	**Coordinations**	**Fédération/Conseil**
Mirabal	Mariage Migration	Coordination Enfants d'Etterbeek	Conseil consultatif d'Égalité hommes/Femmes
ESPER		Coordination sociale de Forest	Services d'aides aux justiciables
Violences conjugales de la Région de Bruxelles-Capitale		Coordination sociale de Ixelles	AMA
		Coordinations sociales de Koekelberg	
		Coordinations sociales de Saint-Jos	

Remerciements

Nous sommes régulièrement soutenus par de généreux donateurs. Grâce à leur intervention, nous pouvons organiser notre fête annuelle de St-Nicolas avec succès ainsi que toutes les activités extraordinaires.

Nous recevons régulièrement des dons de vêtements, de jouets, jeux de société ou de matériel de nursing.

Nous remercions UPS, le Club des Canadiens de Belgique, le Ladie's Circle, l'Ordre de Malte, American Women's Club of Brussels, BE Face, Hu Bu, Innerwheel Bruxelles, Euro Clear, Carrefour, Agoria et les nombreuses personnes privées qui nous ont aidés en don, en matériel et en services.

Table des matières

1. INTRODUCTION :..... 5

2. FONCTIONNEMENT - ORGANISATION GÉNÉRALE..... 6

3. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES..... 8

4. PROJETS COLLECTIFS ET ACTIVITÉS PONCTUELLES DES MAISONS D'ACCUEIL:14

5. EVALUATION DES CONVENTIONS DE COLLABORATIONS 29

6. FORMATIONS, COLLOQUES SUIVIS PAR LE PERSONNEL 34

7. L'EDUCATION PERMANENTE 36

1. INTRODUCTION :

À l'heure où ce rapport d'activité est rédigé, des cycles de conférences, expositions sur « les cent ans du travail social » ont lieu au musée du travail à Bruxelles.
Ces cycles nous invitent à nous questionner sur l'évolution des pratiques du travail social depuis 30 ans. Effectivement à partir des années 90, nous sommes rentrés dans l'ère du capitalisme financier, entraînant des bouleversements dans nos manières de consommer, dans nos rapports au travail, à l'emploi.
De plus, la persistance d'un chômage structurel a conduit les gouvernements à chercher d'autres réponses comme le développement de l'état social actif.

Ces changements ont impacté profondément le travail social : de nouveaux publics, la création de nouveaux métiers, les exigences des pouvoirs subsidiants se référant à des « normes » de quantité et de qualité des dossiers

Le Centre, étant né à la fin des années 70, n'a pas du adapté ses pratiques à ces transformations. Cependant, nous sommes confrontés à un autre type d'évolution : le développement des Family Justice Center, des groupes de travail pluridisciplinaires. Ils ont pour objet de réunir des professionnels ayant des déontologies, des points de vues différents.

La mise en place de ces structures nous laisse interrogatifs : le Centre va-t-il pouvoir conserver son indépendance face à des institutions telles que la police ou les autorités judiciaires ? Les intervenants-tes psychosociaux-ales vont- ils-elles garder une maîtrise de leurs accompagnements, interventions ?

Cela donne l'occasion au Centre d'affirmer ses principes au cœur de ses pratiques : mettre la personne victime de violences conjugales au centre de toutes les préoccupations.
Comme décrit dans les pages qui suivent, le travail de l'équipe respecte au mieux le rythme et les choix des personnes accueillies.

Ce principe se retrouve également dans notre nouveau logo :

Le point central représente la personne au centre des préoccupations dans un lieu sécurisé.
Le cercle s'ouvre, c'est l'envol de la personne vers une nouvelle vie loin de la domination subie.

2. FONCTIONNEMENT - ORGANISATION GÉNÉRALE

L'objet de l'association :

« Offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence.
Offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire.
Informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci.
Participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens. L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet. »[1]

Missions :

Notre travail quotidien s'articule sur plusieurs axes assurant la cohérence de nos interventions

Services d'aide aux justiciables.
L'hébergement en maisons d'accueil avec adresses sécurisées.
L'Éducation permanente.
La sensibilisation, la formation, la conscientisation.

Notre travail s'opère sur plusieurs lieux :

L'ambulatoire situé au 28, boulevard de l'Abattoir, 1000 Bruxelles
Siège social de l'asbl, il représente la porte d'entrée et de sortie du Centre
Les victimes et toutes personnes concernées par la problématique des violences conjugales y sont accueillies. Un suivi social et psychologique leur est proposé ainsi qu'un travail dans le cadre du post-hébergement et des ateliers d'éducation permanente.
L'hébergement se réalise dans nos maisons d'accueil dont les adresses sont confidentielles, Le Refuge, la Petite Maison, et La Parenthèse.

Méthode :

Le travail s'effectue avec une équipe pluridisciplinaire intégrée dans une approche globale.
Cela permet de cerner la complexité de la violence conjugale dans son ensemble. L'intervention **interdisciplinaire** permet de prendre en compte de la problématique dans sa globalité.

Structure organisationnelle :

L'Assemblée Générale :
Benne F., Bouillet M.A., Braconnier V., Curto N., de Vinck M., Dille A-F., Girard Béatrice, Henrard J-Cl., Ioannidis F., Nakhle L., Luis Sequeira A-M., Placidini G., Roegiers B., Simon O., Spilliaert C., Swaen J., Verlaeken A., Zaazaa Y.

[1] Conformément aux statuts publiés au moniteur belge le 21 novembre 2017.

Le Conseil d'Administration :

Bouillet Marie-Anne, Présidente ; Simon Odette, Trésorière ; Verlaeken Anne, Secrétaire ; Luis Sequeira Anne-Marie, Administratrice.

Le comité de Direction :
Benne Frédéric, de Vinck Myriam, Marchetti Sabine, Zaazaa Yamina.

L'équipe pluridisciplinaire :
Aigret Emilie, Assad Camille, Benthami Badia, Blendeman Xavier, Braconnier Valérie, Bouaoud Amar, Buggea Carmelo, Ceysens Anne, Corona Ornella, Corvisier Marie-Christine, Cozzi Laurence, Dethier Clémence, El Aïssati Yamina, Fabrizio Mirella, Flament Valentine, Ghyselinck Céline, Griselin Elisa, Hruszko Cathérina, Jarque Marie-Ange, Kouadjeu Mirabelle, Lamin Yamina, Leemans Jean-Michel, Lengelé Régine, Manseri Meriem, Placidini Giorgia, Saada, Anissa, Swaen Jessica, Sakiroska Selda, Szersnovicz Mathide, Turkoz Nadir et les stagiaires Imane, Joyce et Pauline

Réunions internes :

R**éunion d'équipe hebdomadaire *:***
Animée par le Comité de Direction, ces réunions ont pour objet de débriefer sur la semaine écoulée et anticiper celle à venir. Toute l'équipe y participe. Elle permet la coordination des différents axes de travail et des projets.

Réunion maison :
Elle rassemble les travailleurs qui prennent en charge l'aide sociale, juridique, psychologique et le quotidien des femmes et des enfants hébergés. La gestion générale des maisons y est discutée. La réunion se penche sur la situation de chaque famille hébergée afin d'envisager la coordination des accompagnements toujours avec une approche interdisciplinaire.

Réunion équipe enfant :
Dans cette réunion se préparent les projets collectifs pour les enfants réunissant les deux maisons d'hébergement.

Réunion « Éducation permanente » :
L'équipe d'animatrices se réunit pour coordonner les actions à mener dans le cadre des missions de l'Éducation permanente.

Réunion « Ambulatoire et Intervision » :
Dans ces réunions sont abordées les questions liées à l'accueil de première ligne, l'aide et l'accompagnement des personnes en situation de violences conjugales.

Réunion Supervisions :
Animées par une personne extérieure spécialisée en analyse systémique, les équipes y discutent de problématiques rencontrées dans leur travail avec une ou l'autre situation. Le superviseur apporte un éclairage nouveau en questionnant la relation qui s'établit avec la personne. Relation qui questionne les rapports entre les membres de l'équipe et le cadre institutionnel représenté par l'association.

Réunions externes :

Elles permettent de nouer des collaborations avec des partenaires nationaux ou internationaux, l'échange de savoir-faire et de connaissance. Elles sont aussi l'occasion de faire connaître l'ASBL.

3. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

Décret relatif à l'agrément aide aux justiciables

Dans le cadre de la 6° réforme de l'État, certaines compétences sont transférées des régions aux communautés. Ainsi, l'aide aux Justiciables dépend de l'administration des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, (Ministre R. Madrane). Le nouveau décret change radicalement la manière de concevoir les différents services et leurs missions.

Le Centre est agréé depuis le 18 décembre 2017 comme service d'aide psychologique et sociale pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

L'agrément est subordonné à la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualificatifs qui seront évalués très régulièrement selon des procédures précises.

Le subventionnement des services partenaires est lié au **nombre « de prises en charge »** et non plus en relation avec une équipe de travailleurs et des frais de fonctionnement. Le montant de la subvention est également lié à la taille de l'arrondissement judiciaire et le nombre de services situés sur un même arrondissement ainsi qu'à d'autres paramètres comme l'indice de pauvreté.

L'année 2018 est encore une année de transition, tous les arrêtés ou précisions sur ceux-ci ne sont pas encore finalisés. Pour 2018, l'enveloppe budgétaire reste la même pour tous car il n'y a pas de moyens supplémentaires disponibles et ce pour 3 ans au moins.

Le programme informatique de recueil des données est créé, mais il n'y a pas encore d'évaluation de celui-ci.

De très nombreuses interrogations demeurent tant sur le fond (travail sur les méthodologies, vision à plus long terme) que sur la forme (encoder quoi, comment, quand, pourquoi).

L'accueil – l'aide – l'accompagnement

Le secteur ambulatoire est un service spécialisé dans l'accueil, l'écoute, le soutien, l'information et, si cela est nécessaire, la réorientation des personnes touchées de près ou de loin par les violences conjugales et familiales. Notre service ambulatoire répond aux questions liées à la violence conjugale et familiale provenant des victimes, des auteurs, des professionnels, des étudiants, des médias, du monde politique et de particuliers qui montrent un intérêt pour la problématique.
Le public que nous rencontrons est principalement constitué de personnes victimes de violences conjugales. Elles sont majoritairement des femmes âgées de 18 et 39 ans appartenant à toutes les catégories sociales, économiques et culturelles.

Les personnes que nous rencontrons ont généralement trouvé nos coordonnées via notre site internet : www.cpvcf.org. Sinon elles sont orientées par d'autres services sociaux, des maisons d'accueil, l'ONE, des professionnels du secteur de la santé, la police, des services d'assistance policière aux victimes ou encore par la ligne gratuite d'écoute violences conjugales 0800/30.030.

Nous accueillons et accompagnons également quelques auteurs de violence sur base volontaire uniquement, même si dans ce cas, nous privilégions une orientation vers les associations qui travaillent exclusivement avec les auteurs. La sécurité des victimes reste un critère prioritaire dans la décision de prise en charge.

Quelques chiffres

Durant cette année 2018, 2399 rendez-vous ont été programmés. Parmi ces rendez-vous, 1351 ont eu lieu, 247 ont été reportés, 335 ont été annulés et 466 ne sont pas venus.

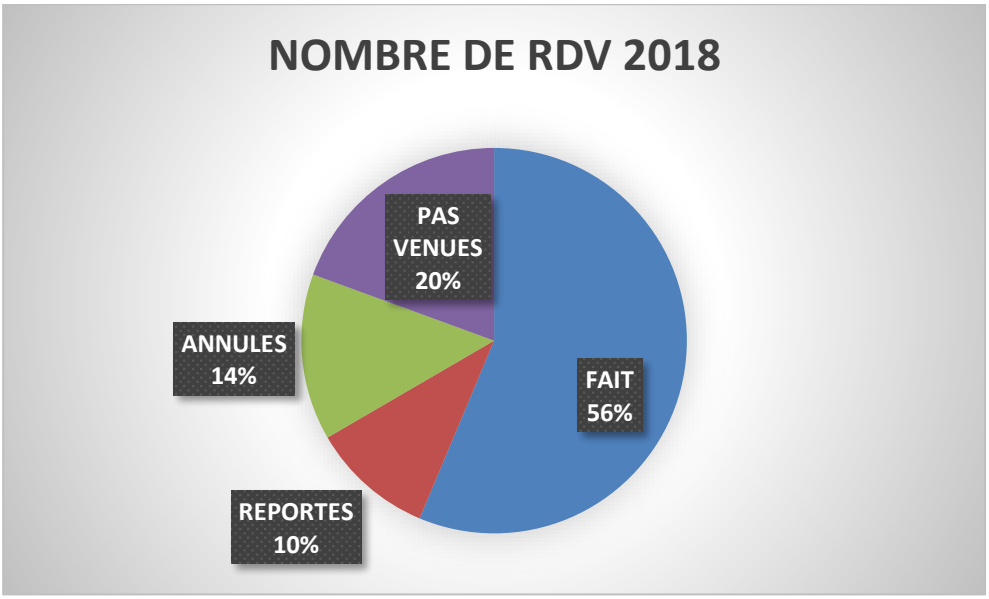

Les rendez-vous **« annulés »** sont dus à plusieurs raisons :

La personne a changé d'avis ;
La situation a évolué : la personne a quitté son partenaire, est entrée dans une autre phase du cycle de la violence ;
Elle n'est plus disponible suite à un contrôle important du partenaire.

Les rendez-vous **« pas venus »** : la situation est parfois tellement confuse que la personne perd de vue son RV.

La permanence téléphonique

Le service ambulatoire dispose d'une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h30. La majorité des appels proviennent des personnes directement concernées par la violence. Les autres appels peuvent émaner de proches de victimes ou d'auteurs, de professionnels confrontés à la problématique et d'étudiants.

Lors de cette permanence, nous établissons un premier contact avec la personne. Nous sommes à l'écoute de la demande. L'entretien téléphonique peut consister en une écoute active des souffrances et des questionnements de la personne. Nous discutons ensemble des mesures de protection qu'elle peut mettre en place, nous donnons les premières informations juridiques ou sociales dont elle pourrait avoir besoin ou encore sur les démarches qu'elle peut ou doit effectuer si elle est dans une situation d'urgence. Cet entretien téléphonique peut déboucher sur un rendez-vous au sein de notre service où nous entamerons alors un suivi qu'il soit social ou psychologique.

En fonction de la demande, l'entretien peut découler sur une réorientation vers un service plus adéquat. Il n'est pas rare de constater que lorsque la personne n'est pas prête à venir nous rencontrer, elle rappelle quelques semaines plus tard afin de continuer la discussion de manière anonyme ou de prendre un rendez-vous.

Les appels demandent un temps d'écoute de 15 et 30 minutes en moyenne.

Un accueil sur rendez-vous

Dans le courant de cette année 2018, l'équipe a souhaité améliorer les conditions d'accueil au sein de ses locaux afin de rendre ceux-ci plus chaleureux et conviviaux. Cela a consisté en l'achat de nouveau mobilier

dans les locaux d'entretiens, en des travaux de peinture et en l'aménagement d'un petit espace où les enfants peuvent attendre leur maman en rendez-vous.

Suite à un premier contact téléphonique, les personnes sont reçues en rendez-vous dans les bureaux. Cet accueil est confidentiel, gratuit et individualisé. Les personnes se présentant sans rendez-vous ou en urgence sont toutefois reçues et entendues. Un rendez-vous leur est fixé si nécessaire mais les informations essentielles sont données et une aide est apportée directement si cela est nécessaire. Il arrive régulièrement que les personnes victimes se présentent à l'improviste car elles ont pu échapper un instant au contrôle de leur partenaire. Il nous arrive également de nous déplacer pour effectuer un entretien dans un lieu qu'elles sont autorisées à fréquenter par leur partenaire.

Le récit de la personne nous indique les risques de passage à l'acte grave. Il est important de ne pas se précipiter vers des solutions rapides qui risqueraient de déposséder la personne de sa décision et de ne pas respecter son propre rythme.
Dans un premier temps, il est important que la personne se sente accueillie et entendue dans ce qu'elle vit. Il est essentiel de créer avec la personne un lien de confiance afin qu'elle puisse se sentir reconnue, et ce sans conditions et jugements.

Ensuite, nous allons par l'écoute active entamer un travail d'éclaircissement de la demande afin d'orienter l'accompagnement. Nous abordons les demandes avec précaution et entamons une analyse de la dangerosité, entre autres, avec l'outil du Processus de Domination Conjugale.

Le premier entretien fait état de la situation de violence, de ses conséquences, des ressources de la personne et des pistes qu'elle peut mettre à présent en place. Nous donnons également, durant ce rendez-vous, les informations juridiques et sociales dont elle pourrait avoir besoin et les orientons au besoin chez des avocats avec qui nous avons l'habitude de travailler. En fonction de la demande, nous proposerons à la personne de reprendre un rendez-vous pour entamer un accompagnement social ou psychologique. Lors de cet entretien, l'aspect délictueux du recours à la violence est toujours clairement énoncé.

Une demande d'hébergement peut être formulée dès le premier rendez-vous ou durant l'accompagnement social ou psychologique. En général, les femmes qui en font la demande sont dans des situations de violence telle qu'une adresse confidentielle est nécessaire. La plupart n'ont pas ou plus de réseau social et n'ont pas ou peu de ressources financières quand elles quittent le domicile conjugal.

L'aide et l'accompagnement social

Nous informons et accompagnons les personnes victimes dans les différentes démarches qu'elles entreprennent. Nous donnons des explications sur le fait de porter plainte et ce qui peut en découler, nous pouvons également les informer sur les ressources financières dont elles pourraient bénéficier si elles se séparent de leur partenaire (CPAS, chômage, etc.), sur les procédures juridiques comme la constitution de partie civile, la séparation ou encore le divorce, sur les modalités et les possibilités d'hébergement chez nous ou dans une maison d'accueil d'urgence ainsi que sur les informations importantes liées à leur titre de séjour.
Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services ou professionnels peut être envisagé pendant toute la durée de la relation d'aide. Nous collaborons principalement avec le CIRE lorsque la situation demande des informations et des démarches plus adéquates concernant le titre de séjour de la personne, avec les Bureaux d'Assistance Policière aux Victimes lorsqu'un dépôt de plainte est envisagé, avec l'avocat et différents autres services en fonction de la situation de la personne si cela s'avère nécessaire.
Nous sommes de plus en plus amenés à traiter une problématique de violence plus spécifique : celle des femmes migrantes primo-arrivantes victimes de violences conjugales qui ont rejoint leur partenaire belge ou étranger dans le cadre du regroupement familial. Ces femmes subissent fréquemment la victimisation secondaire de toutes les procédures administratives contraignantes et incohérentes de la loi du regroupement familial. Nous nous sommes spécialisés dans l'accompagnement de ces femmes victimes et avons mis en place un partenariat pour leur prise en charge juridique.

L'aide et l'accompagnement psychologique

L'accompagnement psychologique est dans un premier temps un lieu d'écoute, de soutien et de confiance. C'est généralement le seul espace où les personnes peuvent venir déposer leur souffrance. Les violences conjugales et familiales ont des impacts non négligeables sur la santé psychologique des personnes. Cet accompagnement permet de mettre des mots sur ce qu'elles vivent et ressentent et de mettre en lien la violence qu'elles vivent et l'état dans lequel elles se trouvent. Cela permet également d'évaluer les impacts psychologiques des traumatismes qu'elles ont pu vivre.

Les personnes que nous rencontrons peuvent ressentir un sentiment de honte, de culpabilité, d'échec, de peur, d'avenir bouché, d'avoir déjà tout essayé pour se sortir de leur problématique et plein d'autres ressentis propres à chacun. Elles sont souvent désemparées, confuses, épuisées et veulent comprendre ce qui leur arrive. Nous observons également que la violence va atteindre très fortement l'estime de soi d'où l'importance de travailler avec la personne sur l'émergence de ses ressources car les solutions, ce n'est pas nous qui les avons, mais elles.

Si la personne vient nous consulter, c'est qu'elle est en souffrance et nous pouvons accompagner les prises de conscience et le processus de changement dans lequel la personne se situe et à son propre rythme. L'accompagnement psychologique vise aussi à prendre conscience de la responsabilité que la personne a par rapport à sa propre protection.

Nous cheminons avec la personne dans ses questionnements, dans l'analyse des conséquences de la violence, dans la compréhension de la problématique dans laquelle elle se situe, etc. Tout ceci est basé sur l'échange entre le travailleur et la personne car la personne est bien l'experte de ce qu'elle vit. Nous prenons le temps de nommer la violence et d'apprendre à la détecter afin de sortir d'un schéma relationnel qui peut être propice à l'installation d'un rapport de domination. Nous pouvons éclaircir ensemble les différents mécanismes en jeu dans la dynamique des relations à transaction violente, la relation d'emprise à l'œuvre et tester ou inventer de nouvelles stratégies pour faire face aux différentes difficultés qu'elle peut rencontrer. Nous favorisons l'émergence de ses ressources personnelles ou en façonnons de nouvelles avec elle. Nous travaillons à l'émancipation de la personne, à la sortie du statut de victime afin qu'elle retrouve peu à peu du pouvoir sur sa vie.

Un accompagnement psychologique de couple est également proposé. La prise en charge des couples n'est pas indiquée quand la personne auteur est dans le déni de sa responsabilité et quand la personne victime est encore exposée aux violences. Dans ce cas, nous conseillons à chacun des partenaires d'entreprendre individuellement un travail.

Quelques chiffres

.

Cette année nous avons ouvert 409 nouveaux dossiers.

Nous avons prolongé le suivi de 83 dossiers des années antérieures.

Une personne peut avoir un dossier ouvert en aide sociale et en aide psychologique

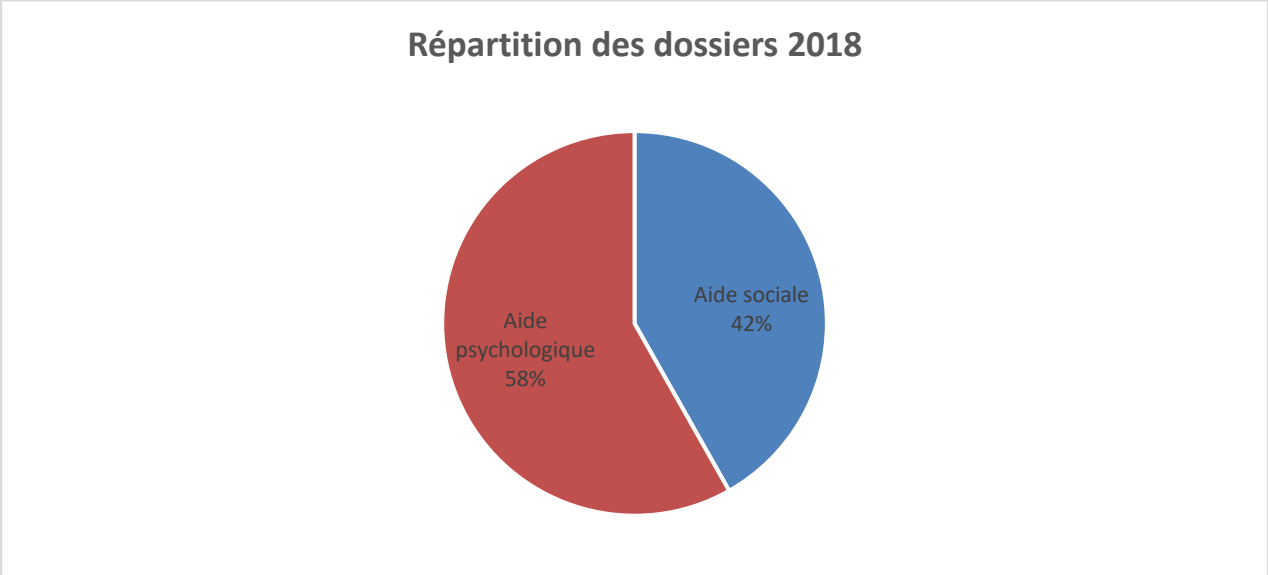

Actions de formation : Nos interventions

Une de nos missions est d'organiser des séances de sensibilisation dans les écoles, de formation pour les professionnels psycho-sociaux, pour toutes personnes susceptibles d'être en contact avec les victimes ou les auteurs de violences conjugales.

Cette année au total, nous avons touché 817 personnes lors de 23 interventions

Date	Pour qui	Nb participants	Lieu
09-janv	6e général et transition	16	1000 Bruxelles
05-févr	4-5-6 ème professionnel	45	5070 Fosse la ville
06-mars	6e technique sociale	156	1000 Bruxelles
07-mars	4e professionnel	21	1000 Bruxelles
08-mars	4-5-6 ème professionnel	189	5070 Fosse la ville
14-mars	5e technique	18	1000 Bruxelles
16-mars	Infirmière-directrice de crèches	20	1040 Etterbeek
21-mars	5e technique	16	1000 Bruxelles
27-mars	Assistants sociaux	12	1000 Bruxelles
20-avr	4e technique social	23	1200 Woluwe
24-avr	6e technique social	12	1070 Anderlecht
27-avr	4e technique social	24	1200 Woluwe
15-mai	5e technique social	43	4800 Vervier
12-juin	Elèves Educateur-trice	4	1000 Bruxelles
08-oct	Elèves Sage femme	24	1020 Laeken
10-oct	5e technique social	26	1000 Bruxelles
16-oct	Assistants sociaux//Educateurs	10	1090 Jette
23-oct	4e technique social	42	1200 Woluwe
12-nov	5-6 ème technique social	12	1070 Anderlecht
16-nov	Stagiaires	5	1000 Bruxelles
19-nov	Masseurs de Dana	11	1040 Refuge
13-déc	policiers//steward// médiateur	68	1000 Bruxelles
20-déc	5-6 ème technique social	20	1030 Schaerbeek

Nombre : 23	**Public:**	**817**

4. Projets collectifs et activités ponctuelles des maisons d'accueil:

Comme décrit dans le paragraphe « services d'aide aux justiciables », les **demandes d'hébergement** sont reçues au siège social étant donné la confidentialité des adresses de nos maisons d'accueil.

Les demandes sont évaluées en fonction de la dangerosité de la violence subie. En concertation avec l'équipe, elles sont soit inscrites sur notre liste d'attente soit orientée vers une autre maison d'accueil.

En attendant qu'une place se libère, un accompagnement psychosocial en ambulatoire est entrepris.

La durée d'hébergement est de 6 mois. Il peut être prolongé pour différentes raisons par exemple : difficulté de trouver un logement, procédure judiciaire en cours, état de santé, danger encore présent..

Nous constatons que de nombreux propriétaires ont des attitudes discriminatoires envers les femmes qui dépendent du CPAS, d'origine étrangère, avec des enfants. Ces difficultés accentuent la paupérisation et l'isolement de ces femmes.

Le Refuge et La Petite Maison

Le Refuge, notre 1re maison d'accueil, a été créé en 1977. Il offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant(s) (capacité de 24 lits). Il n'y pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.

La Petite Maison offre 10 lits supplémentaires. Inaugurée le 27 janvier 2014**,** cette structure a été ouverte en collaboration avec une commune bruxelloise désireuse d'offrir un lieu d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leur enfant.

Les adresses confidentielles assurent la sécurité aux personnes hébergées.

Représentation chiffrée de l'activité du Refuge et de la Petite Maison

Ce graphique donne une représentation de l'activité du Refuge et de la Petite Maison en nombre de nuitées sur les dernières années.

Nous pouvons constater que par rapport aux années précédentes, l'activité est constante avec un léger ralentissement sur 2017, l'ouverture de la nouvelle maison "La Parenthèse" a eu une influence sur l'activité.

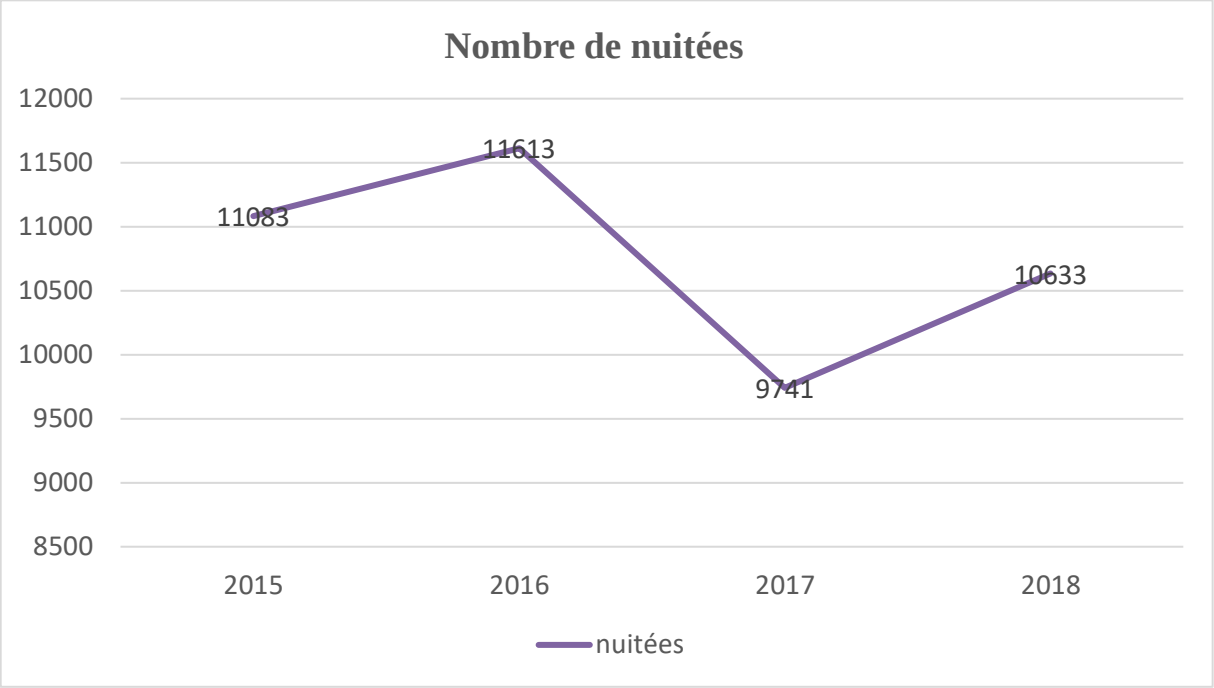

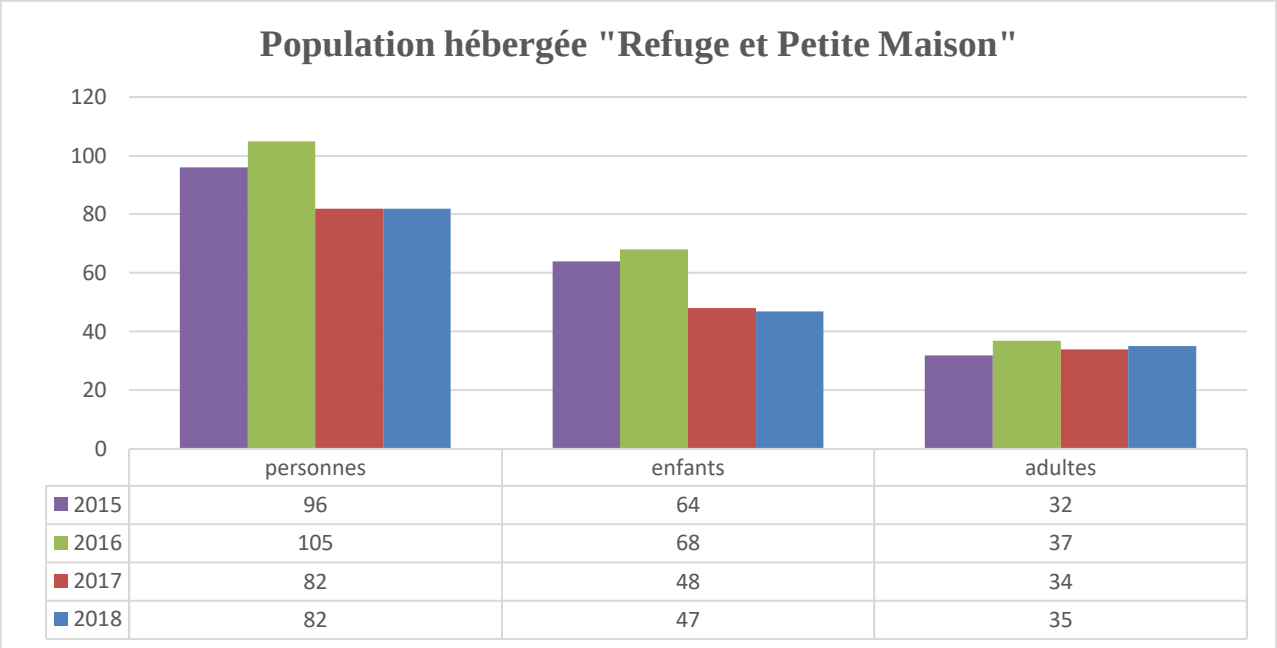

	personnes	enfants	adultes
2015	96	64	32
2016	105	68	37
2017	82	48	34
2018	82	47	35

Les enfants représentent 58 % de la population hébergée. Ce chiffre met en évidence la place des enfants dans nos maisons et la nécessité de travailler avec eux sur thématique de la violence conjugale et familiale. Voir le chapitre sur les enfants qui traite de ce sujet.

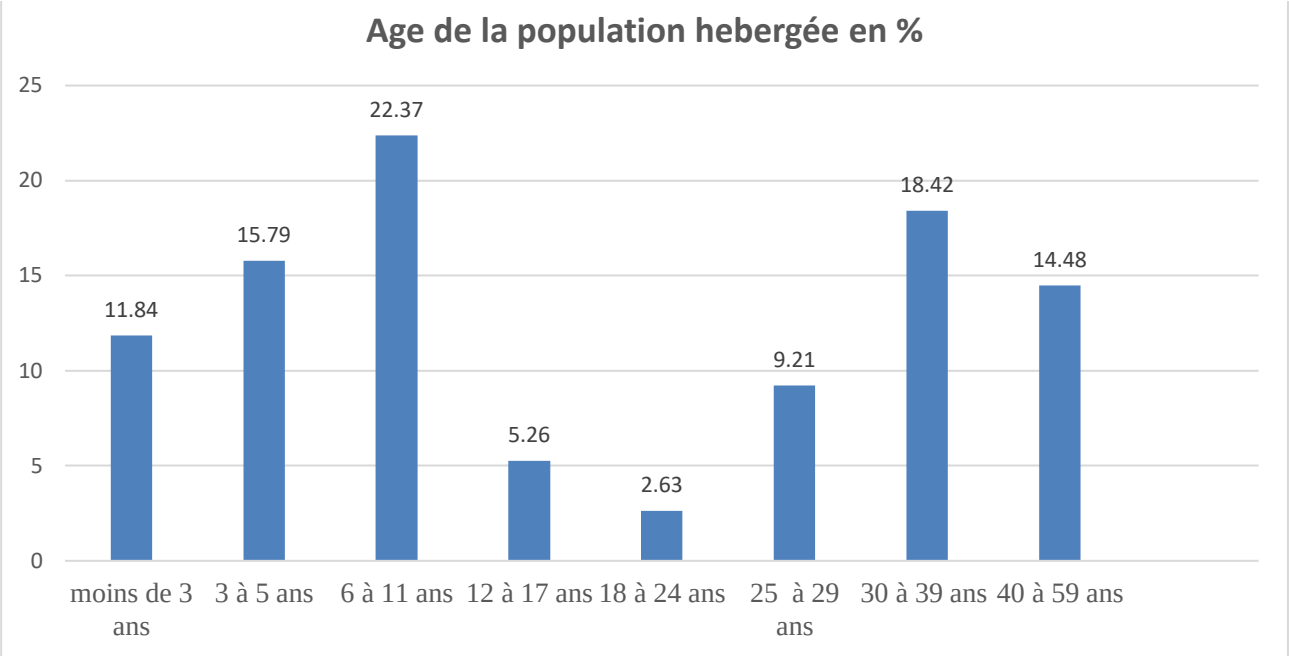

Ce graphique rejoint les résultats du graphique précédent : plus de 50 % de la population hébergée a moins de 17 ans. Une grande majorité des enfants accueillis ont entre 3 et 11 ans.

L'âge moyen des dames hébergées est compris entre 30 et 39 ans.

L'accompagnement des adultes

L'équipe accompagnement adulte soutient les femmes pendant et après leur hébergement dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi et davantage de confiance en leurs capacités personnelles, une meilleure connaissance de leurs besoins afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement …

L'équipe accompagnement adulte travaille avec la notion de référence.

Chaque référent travaille en étroite collaboration avec l'équipe. Un travail d'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées. Cette guidance psychosociale permettra à la femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire. Elle est également soutenue dans les démarches juridiques qu'elle entreprend.

Parallèlement, un travail d'écoute aura lieu avec un psychologue dans le respect de la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines femmes d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux qu'elles viennent de vivre.

Certaines femmes seront orientées vers des services extérieurs plus adaptés pour des prises en charge psychologique plus spécifiques.

Il apparaît que la majorité des personnes que nous accueillons présentent les symptômes du traumatisme: confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc.

Nous pouvons résumer notre travail en trois phases : ACCUEILLIR, SÉCURISER – ACCOMPAGNER – ORIENTER.

Notre priorité est d'installer un cadre sécurisant. Le caractère convivial de la structure d'hébergement nous aide également à accentuer cette ambiance sécure.

La prise en charge administrative est nécessaire en urgence. En effet, ces femmes arrivent avec un passif important et les conséquences sont souvent sous-estimées par elles. Lorsqu'elles prennent conscience de la

complexité de leur situation, elles sont submergées et ne parviennent plus à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable. Cela permet également d'instaurer une relation de confiance avec les différents membres de l'équipe.

Quant au suivi judiciaire, nos connaissances tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers, nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à la personne.

Enfin, le fait de travailler en équipe pluridisciplinaire permet de disposer d'un réseau très élargi et d'orienter les femmes de manière extrêmement personnalisée. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en réseau afin d'anticiper le départ et le travail de post-hébergement des personnes accueillies.

L'accompagnement des enfants

L'équipe enfant est présente pour accompagner les familles au cœur de chaque étape de leur hébergement. Nous avons conscience que les enfants que nous accueillons ne sont pas seulement « exposés » à la violence conjugale. Ils en sont eux-mêmes victimes.

En effet, de nombreuses études montrent que ces enfants développent le même type de symptômes que la victime au sein du couple. Cette donnée guide notre pratique et nous permet d'offrir à ces jeunes l'accompagnement, l'écoute, la bienveillance et le cadre les plus adaptés. Nous tentons de leur offrir les clés pour retrouver le chemin d'un développement sécure. Du nouveau-né à l'enfant majeur, qu'il soit seul avec sa maman ou qu'ils soient plusieurs dans la fratrie, nous nous montrons disponibles au sein de chaque étape de leur processus.

Le Refuge est un moment dans leur existence : un temps à part durant lequel se poser, prendre conscience de ses besoins, de ses limites, le temps de trouver un langage pour mettre en mouvement ce *qu'ils* et ce *qui* les traversent. Durant cette parenthèse, chaque moment du quotidien est un « prétexte » pour travailler la reconstruction. C'est pourquoi les horaires de l'équipe enfant sont prévus pour assurer une présence sur une large tranche horaire : de 7h30 à 21 heures (22 heures les lundis et jeudis) du lundi au vendredi et de 10 heures à 18 heures les samedis et dimanches. Chaque moment a son importance.

L'équipe enfant a un rôle multiple dans l'institution. Au-delà du travail de (re)construction, de sécurisation et d'observation, l'équipe prend à cœur sa tâche de prévention et de sensibilisation. Celle-ci intervient auprès des jeunes hébergés, mais également au sein des écoles et auprès d'autres professionnels pour lesquels notre intervention est demandée. Dans la maison, la psychoéducation est au centre de notre travail : à chaque moment informel, durant les animations et activités, lors d'un accompagnement au tribunal, en espace-rencontre, durant le conseil des enfants, les repas… Nous sommes disponibles pour répondre à toute question pouvant les traverser durant leur parcours. Nous les accompagnons dans leur réflexion sur le monde, sur leur histoire, leurs relations familiales ou amicales, leur développement. Nous les aidons à comprendre ce qu'ils traversent, à mettre des mots sur les choses complexes qui sont leur quotidien.

Nous savons que la violence conjugale est souvent présente dans les couples où l'un des membres a été exposé à la violence dans son enfance. En effet, les « normes » en matière de relation et de communication sont celles que nous voyons chaque jour autour de nous, dans notre vie familiale, dans l'intimité du foyer. Il est important pour nous de venir questionner les « normes » des enfants que nous rencontrons. Par exemple, pouvoir démontrer à un enfant de 5 ans que l'on ne peut pas mordre sa maman. Que faire ce genre de choses à quelqu'un, ça fait mal. Par exemple, pouvoir expliquer à quelqu'un que chercher à dominer l'autre, quel que soit son sexe, n'est pas normal. Que chacun a des droits, des besoins, des limites. Que l'on peut trouver d'autres moyens d'exprimer sa frustration et sa colère que par de la violence physique ou verbale ! Que l'on peut exprimer son mécontentement sans humilier l'autre. Que l'on peut créer un cadre dans le respect de l'autre !

Au-delà de nos interventions dans les espaces communs de la maison, notre équipe dispose de 3 locaux : 2 Salles de Jeux (l'une au Refuge et la seconde à la Petite Maison) et un Atelier. Les salles de jeux sont des espaces modulables pour des jeux libres ou dirigés. Beaucoup de choses peuvent se passer dans cet espace : une garde d'enfant(s), des rencontres, le Conseil des Enfants, divers ateliers improvisés, des jeux de

coopérations, de créations, une exploration de l'imaginaire, du son, du corps, de la voix, des jeux de constructions, de la psychomotricité et des tas de discussions plus ou moins informelles… Cet espace peut accueillir les enfants de tout âge, mais aussi les mamans : celles-ci peuvent venir avec leurs enfants dans la salle de jeux pour un moment de découverte, de lien, d'échange. C'est également dans cet espace que se déroule l'atelier massage relaxation, les lundis soirs.

Dans l'Atelier, également modulable et transformé en partie en bureau, nous axons notre travail sur la partie créative. Diverses formes d'expressions artistiques sont proposées. Cet espace est aussi dédié à l'aide aux devoirs après l'école, à de nombreuses réflexions et d'échanges au sein de notre propre équipe, à des entretiens avec maman et/ou enfant et au repas du mardi soir où nous mangeons avec tous les enfants hébergés au Refuge avant le Conseil des Enfants. L'Atelier dispose également d'une bibliothèque dédiée aux enfants, aux mamans en quête de psychoéducation et à l'équipe. Nous transformons nos espaces en fonction de nos intentions, de nos activités et du nombre de personnes accueillies.

Notre équipe fonctionne toujours en termes de référence. En effet, chaque famille hébergée a un référent au sein de l'équipe adulte qui travaille en collaboration étroite avec le référent « enfants » en charge de la fratrie. Chaque membre de l'équipe enfant possède dès lors 2 ou 3 références. Celle-ci durera durant tout l'hébergement, durant un éventuel passage à la Petite Maison et en suivi post-hébergement ensuite. Le référent est en charge du dossier. Il analyse avec la maman l'histoire familiale, la rencontre du couple, l'apparition des premiers signes de violences, les impacts directs et indirects sur les enfants. Il réfléchit avec la maman aux besoins de chaque enfant et les interventions possibles sur certains symptômes ou retards de développement. Il accompagne la maman dans son rôle de mère : ses limites, ses besoins, sa demande d'aide ou d'autonomie. La maman peut exprimer toutes ses craintes. En fonction, le référent proposera une ou plusieurs pistes d'interventions. C'est lui qui s'occupe également de l'accompagnement d'éventuels contacts avec le papa, en audience, au Service d'Aide à la Jeunesse, en espace-rencontre… Il maintient ou crée des contacts avec un réseau extérieur : écoles, AMO, centres PMS, psychologue, pédopsychiatre, unité SOS-enfants, psychomotricien, ONE, activité extrascolaire… Même si toute l'équipe travaille avec la famille, le référent est « la personne vers qui se tourner » et celui qui évalue avec la famille chaque étape du processus.

Des activités sont organisées avec les enfants les mercredis et les week-ends. Durant les vacances scolaires, un programme plus étendu leur est proposé.

Le « Conseil des Enfants »

Après chaque repas du mardi soir, deux membres de l'équipe proposent au groupe « le Conseil des Enfants ».
Ce « Conseil », espace d'expression privilégié, est dédié aux enfants de tout âge. L'équipe s'adapte en fonction du groupe. Si nous en avons l'opportunité, nous créons 2 groupes : le premier dédié aux enfants de 2-3 à 11 ans, le second à partir de 12 ans dédiés aux adolescents et jeunes adultes. Ceci nous permet de travailler plus en profondeur certaines problématiques. Le conseil brasse une large palette d'objectifs. Plus particulièrement, cette réunion permet de mettre en exergue la sensibilisation à la violence conjugale, au couple, aux relations intra- et extrafamiliales.

Les thèmes abordés sont variés. L'équipe travaille actuellement par « module » : nous travaillons 3 ou 4 sessions autour d'un thème. Les thèmes abordés cette année sont : les émotions, les besoins, les limites, l'estime de soi, la connaissance de soi, la représentation familiale, le genre, les normes, la culture, le couple, la violence conjugale, le conflit, la vie communautaire, la place de chacun dans celle-ci, l'intimité, l'image de soi, les secrets, la communication, le consentement, la transmission, la maltraitance, les relations, le respect, les expériences éprouvantes, les cauchemars… Ce groupe est ouvert et se modifie au gré des arrivées et départs des familles au sein de la maison. Nous prenons le temps d'aborder avec le groupe ces

divers changements. Le Conseil est un espace où la parole est ouverte, dans le respect de chacun. Celle-ci est encouragée et soutenue mais pas obligatoire.

Il nous paraît toujours essentiel de permettre aux enfants de se réunir entre eux. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour échanger ensemble, aller à la rencontre des idées, comportements et réflexions des uns et des autres. Autre détail important, il s'agit d'un moment que les enfants peuvent passer sans leur maman. Dès lors, le dialogue prend souvent une tout autre tournure que dans le quotidien. En effet, face aux intervenants avec qui se lie progressivement un lien de confiance, les enfants et adolescents peuvent exprimer leurs craintes et questionnements les plus secrets. Souvent, la violence, le papa et d'autres sujets encore sont tabous au sein de la famille.

La mère quitte le domicile conjugal afin de protéger ses enfants et, dès lors, peut considérer qu'ils sont « sauvés » et ne ressentent aucune forme de souffrance ou de mal-être. Aussi, nombreuses sont les mamans qui, au domicile, « cachent » la violence conjugale à l'enfant (« il dormait toujours, il était dans sa chambre, il n'entendait pas... »), tentant de le préserver. Il leur paraît dès lors impensable que l'enfant ait pu, lui aussi, vivre la violence, le climat de terreur, développer des symptômes et stratégies...

Le Conseil des enfants est un endroit qui leur permet de déposer ce vécu, la souffrance passée et présente. Les intervenantes accueillent les pensées de l'enfant dans une démarche de travail de groupe. Les enfants réunis peuvent développer leur réflexion, leur esprit critique et tenter de donner un sens aux violences vécues et au départ du logement familial. Entendre le vécu des autres ouvre la porte à l'écoute des émotions d'autrui, mais également de leurs propres émotions. Dans cette atmosphère particulière d'écoute, de bienveillance, de respect et de partage, chacun peut trouver le courage et la force de s'exprimer sur les choses qui le touchent parfois profondément.

Dans la réalité de terrain, nous sommes confrontés à plusieurs limites. Notre travail au quotidien dépend énormément des événements. Les gardes, audiences, urgences… ne nous permettent pas toujours de pratiquer le Conseil des enfants. Aussi, il nous paraît essentiel qu'au minimum deux membres de l'équipe soient présents afin de permettre un Conseil qui ait du sens. Nous nous appliquons cependant à donner lieu au Conseil aussi régulièrement que possible. Nos autres limites se situent ensuite plus particulièrement dans la construction du groupe lui-même. En effet, la diversité des âges, des personnalités, des parcours et des violences vécues, des types de comportements, symptômes et stratégies mais aussi les changements de groupe fréquents, nous poussent à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une certaine souplesse. Nous tentons d'être disponibles, à l'écoute et bienveillants avec chaque enfant, dans un cadre le plus serein possible.

Détail des activités réalisées avec les enfants :

type d'activités	Nombre	nombre de participants
Anniversaire	5	55
Cinéma	5	37
Conseil enfants	30	217
Coopératif	4	24
Créative	32	198
Cuisine	8	76
Culturelle	4	23
fête	2	10
sortie	53	350
Total	**143**	**990**

Brève description du Module « sensibilisation à la violence conjugale » avec le groupe +12 ans :

Objectifs :	**Outils**
Identifier//différencier conflit/violence conjugale et agressivité/colère.	Brainstorming 'violence conjugale' : « Qu'est-ce qui est néfaste, indispensable ou 'on ne sait pas' dans la relation de couple ? ».
Cycle de la violence conjugale : identification.	Discussion ouverte
Déterminer ce qui est/ ce qui ne l'est pas de la violence conjugale	Jeux de rôles
Aborder la question du genre.	
Aborder la question du consentement, la question des droits et devoirs.	
Création d'une définition de la relation de couple (amour ? = mariage ? = homme + femme ?).	

Compte-rendu :
4 enfants présents (12, 13, 18 et 21 ans). Brainstorming voir tableau ci-dessous.

Néfaste	Indispensable	« On ne sait pas »
Violence	Respect mutuel	Différences ?
Trahison	Différences ?	Amour
Manipulation	Confiance	Trop demander d'aide
« Profitage »	Parler	Disputes
Dispute	Amour	Négociation
Méchant	Considération	Calins
Macho	Partage	
Obligé à…	Sentiments	
Inégalité	Bon cœur	
Gros mots	Devoir	
Obligé/forcé d'avoir des rapports	Cadeaux	
	Défendre	
	Bisous	
	Tolérance	
	Rapports sexuels	
	Engagement	
	Jalousie	
	Unis	
	Amusement	

Beaucoup d'engouement. Le terme « conjugal » ayant été exploré et compris la semaine précédente, une base était déjà acquise dans la compréhension de la relation du couple (surtout pour les plus jeunes).

Beaucoup d'attention attribuée à la compréhension et à la précision des mots.
Difficulté générale à visualiser sa propre relation conjugale actuelle ou future, ses propres souhaits, par rapport à la relation conjugale vécue par leurs parents et leur expérience d'une vie conjugale.
Réflexions abordées : comment différencier ce que je veux de la relation/ce que l'autre veut/ce que le mariage oblige/ce en quoi la réalité dépend du consentement ? Grand questionnement autour de la jalousie : nécessaire ou pas ? Comment s'exprime-t-elle ? Que signifie-t-elle ? Est-elle agréable (pour soi, pour l'autre) ou désagréable ?
Long débat et jeux de rôle sur la question de la jalousie.

La Parenthèse

Fonctionnement de La Parenthèse

La maison d'accueil « La Parenthèse » a ouvert ses portes en avril 2017. Sa capacité est de 24 lits.

Les familles disposent d'un appartement avec chambre, cuisine et une salle de bain privative. En revanche, un salon et une salle à manger sont communs. Afin de créer une dynamique communautaire, des moments de partage sont organisés : le goûter du lundi après-midi, le repas du mardi soir, les réunions du jeudi, les activités du vendredi matin et celles proposées le WE. Ces occasions sont très prisées par les familles.

L'équipe de La Parenthèse :
Les femmes et les enfants sont accompagnées tout au long de leur hébergement par une équipe pluridisciplinaire.
L'équipe adulte comprend deux assistantes sociales et une assistante en psychologie qui assurent le suivi psychosocial et juridique ainsi que le travail de la parentalité en étroite collaboration avec l'équipe enfant et les autres travailleurs.
L'équipe enfant est composée de quatre éducateurs.
En plus de l'équipe logistique, deux animatrices, une psychologue et une infirmière sont présentes.

La plupart des dames accueillies sont isolées. Les connaissances ou amitiés qu'elles créent durant leur séjour leur permettent de se constituer une partie de leur propre réseau relationnel.

Représentation chiffrée de l'activité de La Parenthèse

Durant cette année 2018, nous avons accueilli un total de 81 personnes, dont 26 mamans, 48 enfants et 7 dames seules.
Le nombre de nuitées pour les adultes s'élève à 4 004 tandis que celui des enfants est de 5748.
Le total des nuitées s'élève donc à 9752.

L'accompagnement des Adultes

L'équipe accompagnement adulte soutient les femmes pendant et après leur hébergement.
Nous pouvons résumer notre travail en trois phases ACCUEILLIR/SÉCURISER – ACCOMPAGNER – ORIENTER.
Il est important que les femmes retrouvent confiance en leurs capacités et ressources personnelles ainsi qu'en leur pouvoir d'action.
Notre objectif est qu'elles parviennent à prendre conscience de leurs besoins et de leurs droits afin qu'elles se positionnent au mieux dans leurs choix.

Chaque femme se voit attribuer un référent à son arrivée. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. L'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées.

Durant leur hébergement, nous les accompagnons dans la remise en ordre de leur situation socio-administrative (CPAS, allocations familiales, dettes, mutuelle, etc) ainsi que dans leur recherche de logement (inscriptions AIS, logements sociaux, visites d'appartements…)

Grâce à notre collaboration avec plusieurs sociétés de logements sociaux dans le cadre de la Convention article 36, avec le Fonds du Logement ainsi que certaines AIS, nous bénéficions de plusieurs logements par an que nous proposons à certaines hébergées.

Cette collaboration est indispensable étant donné la précarité de certaines hébergées dans notre maison d'accueil. Celles-ci cumulent plusieurs formes de discriminations (faible, revenu, racisme, famille monoparentale, etc.) qui freinent l'accès au logement privé.

Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce, nous les accompagnons et les soutenons dans les démarches juridiques (prise de contact avec l'avocat, accompagnement aux rdv, accompagnement aux audiences).

Notre expertise et les collaborations avec le réseau juridique (avocats, CIRE, etc.) nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à elles tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers.

Parallèlement, un travail d'écoute a lieu avec un psychologue à la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines, d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux vécus.

Il apparaît que les personnes que nous accueillons, consécutivement à une crise, présentent, à plus ou moins grande échelle, les symptômes du traumatisme : confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc.

Dans certains cas particuliers, nous orientons les femmes vers des services extérieurs pour des prises en charge psychologiques spécifiques.

Notre priorité est donc, outre l'accueil bienveillant et empathique, d'installer un cadre sécurisant qui respecte la temporalité de chaque famille hébergée.

Les femmes tirent profit du soutien psychosocial qui leur est offert et parviennent petit à petit à transposer leurs acquis dans les différentes sphères de leur vie.

Vu la complexité de leur situation, certaines femmes sont submergées et ne parviennent pas à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable.

Les référents adultes et enfants travaillent en étroite collaboration autour d'une même famille. Un soutien à la parentalité est primordial afin de permettre à chaque individu de trouver sa place dans le système familial déstabilisé.

À la fin de l'hébergement, la majorité des familles s'installe dans un nouveau logement (AIS, logement social, logement privé, logement via convention article 36).

Il est donc important d'effectuer une préparation à ce nouveau départ. Nous réfléchissons avec la personne à ses besoins, ses demandes, au réseau auquel elle pourra faire appel.
Étant donné l'ambivalence due à l'insécurité à venir, à l'espérance que l'autre peut changer, à la pression familiale ressentie par certaines dames, il arrive qu'une personne décide de retourner au domicile conjugal et/ou familial.
Quoi qu'il arrive, nous envisageons avec chacune, des plans de sécurité afin que l'installation dans son nouveau logement ou le retour au domicile se passe au mieux.

L'accompagnement des enfants

L'équipe éducative, dite l'équipe enfant, accompagnant les enfants hébergés à la Parenthèse, travaille au quotidien avec la collaboration des mères de ces enfants.

La parité de genre dans l'équipe enfant (2 hommes, 2 femmes) apporte un plus auprès du groupe d'enfants hébergés. Chaque éducateur a sa spécificité en termes de formation, d'expérience professionnelle et de bagage culturel, ce qui représente une richesse pour l'équipe. De nouvelles activités sont donc nées comme la jonglerie ou la danse. Il arrive également que les équipes enfants de la Parenthèse et du Refuge organisent des activités communes afin que les groupes d'enfants se rencontrent et puissent partager des moments.

La Parenthèse est une étape difficile à franchir, l'équipe enfant se fixe trois objectifs :

- Permettre à l'enfant de retrouver sa place.
- Favoriser l'autonomie des personnes pour préparer au mieux leur départ.
- Accompagner la restructuration de la famille en proposant un travail sur le vécu de celle-ci.

Pour accomplir ces objectifs, « quatre piliers » guident le travail au quotidien.

1er pilier : la sécurité :

La sécurité physique et émotionnelle est la préoccupation majeure. En effet, afin de pouvoir s'épanouir et bien grandir, un enfant a besoin d'un cadre sécurisant. Dans une famille où la problématique de la violence conjugale sévit, ce cadre vole en éclats. Les enfants exposés à cette violence présentent souvent les symptômes similaires à ceux d'un stress post-traumatique. Il est important de préciser qu'un enfant exposé aux violences intrafamiliales est également un enfant victime. Au regard de la pyramide de Maslow, l'insécurité vécue par ces enfants les place dans un mode « survie ». Ce mode les oblige à développer toutes sortes de comportements, de positionnements et de stratégies différentes. Leurs symptômes rendent le travail des éducateurs difficile (dépression, anxiété, hyper vigilance, agressivité, repli sur soi, angoisse de séparation, troubles de l'apprentissage, troubles du sommeil, reproduction de la violence, énurésie …).
Le travail de l'équipe enfant consiste à les faire évoluer dans un cadre rassurant, dans lequel la violence n'est pas tolérée et est retravaillée. Ce cadre permet également à l'enfant de tester d'autres relations à l'adulte et à ses pairs. Ils apprennent alors rapidement à laisser de côté ce mode « survie », sans pour autant en être débarrassés.

2ième pilier : l'observation :

L'équipe observe l'enfant dans son environnement : l'interaction qu'il adopte avec sa propre famille, les autres enfants et leurs familles, les intervenants de la maison d'accueil ou encore comment il occupe l'espace et y prend place.

Le comportement des enfants au quotidien dévoile régulièrement des mécanismes de défense et de protection. L'observation permet à l'équipe d'adapter ses réponses et d'envisager des pistes de travail adéquates à chacun d'entre eux.

3ième pilier : la relation mère-enfant :

La parentalité de la victime est souvent mise à mal par l'auteur des violences conjugales. L'une des missions de l'équipe est de permettre aux mamans de reprendre les rênes de sa famille en reconstruction. Depuis son premier jour en maison d'accueil, la maman reste au centre de toutes les décisions concernant ses enfants. N'oublions pas que l'arrivée en maison d'accueil ne suffit pas à couper le lien d'emprise, ce qui prouve, s'il fallait encore le démontrer, la force et la résilience de ces mères.

L'équipe tend également à épauler l'enfant afin qu'il puisse exprimer ses souffrances. La Parenthèse est d'un lieu d'expérimentation, un laboratoire. Un travail autour de la relation enfant/père (beau-père) est également entrepris.

4ième pilier : l'estime de soi :

Elle se retrouve en filigrane dans tous les aspects du travail. Il ne s'agit ici que de l'amorce d'un mieux-être. Les enfants doivent prendre le risque de laisser de côté leur mode « survie » pour retrouver leur place d'enfant.

Un espace de travail : la salle de jeux

La salle de jeux est aussi un espace dédié à la création, à l'expression concrète, à l'école des devoirs, aux jeux de société et au groupe de paroles.
Elle représente aussi un espace où les femmes viennent boire un café, discuter avec les éducateurs.

La notion de référence :

Les éducateurs sont référents de deux ou trois enfants ou fratries en moyenne. Le référent représente les intérêts et porte la parole de l'enfant auprès des différentes institutions. Il construit du réseau autour de la famille. Il évalue le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales. En collaboration avec la mère, il propose un suivi adapté à l'enfant.

Le système de garde et le soutien aux devoirs :

Un système de garde est organisé afin d'aider les mères à prendre du temps pour elles ou à effectuer diverses démarches administratives. Les éducateurs proposent également une aide aux devoirs. Ils sont présents et disponibles le matin, au retour de l'école et le soir.

Des activités proposées :

Les activités sont organisées les mercredis, les week-ends et pendant les vacances scolaires, dans la mesure du possible, tout en tenant compte de la période de l'année (fête d'anniversaire, Carnaval, Halloween, Pâques, etc.). Elles offrent à l'enfant l'occasion de sortir de son quotidien et de découvrir de nouvelles activités.

Ces moments ludiques, de partage et privilégiés permettent aux éducateurs de découvrir les enfants et de tisser un lien de confiance. Les mères sont régulièrement invitées à participer à ces activités, ce qui permet à l'équipe éducative de travailler la relation mère-enfant.

Le Conseil des enfants :

Il s'agit d'un espace d'expression dédié aux enfants. Le Conseil a lieu le mardi soir, après le repas communautaire, et est animé par deux éducateur. Le Conseil des enfants permet de mettre en exergue la sensibilisation à la violence conjugale, au couple, aux relations intra et extra familiales.

La violence, l'amour, la vie communautaire, les règles de La Parenthèse et la place de chacun, la vie en maison d'accueil face au monde extérieur, la représentation familiale, l'estime de soi, la sexualité, la découverte de son corps, la culture et ses différences, l'actualité, l'expression de ses émotions, la préparation du départ de la Parenthèse ou encore la représentation de celle-ci, sont des sujets sur lesquels les éducatrices travaillent.

Lorsque le thème de « ma maison » est abordé, les enfants sont amenés à parler de leur ancien lieu de vie, ce qu'ils y appréciaient ou pas, ainsi que de leur nouvel environnement, la Parenthèse.
L'aspect communautaire de la maison d'accueil représente bien souvent une force entre les enfants. En effet, l'équipe remarque que les enfants développent un sentiment d'appartenance au groupe où des liens forts, une bienveillance et une belle solidarité se créent. « Une valise » a été élaborée avec les enfants afin qu'ils puissent y glisser les divers travaux qu'ils auront faits au fil des Conseils. À leur départ de la maison d'accueil, ils l'emportent avec eux.

Le Conseil est un espace où la parole est ouverte, dans un respect mutuel. Les enfants s'expriment sans contrainte. Il s'agit d'un moment privilégié où les enfants se réunissent pour échanger ensemble et confronter leurs réflexions. Les enfants expriment leurs questionnements, leurs craintes face à la violence, à leur père ou d'autres sujets difficiles à aborder avec leur maman.

Bien souvent, c'est pour protéger l'enfant que la mère décide de quitter le domicile conjugal. Elle le considère alors « sauvé » et exempt de toute forme de souffrance. Elle a tenté, du mieux qu'elle pouvait, de lui « cacher » la violence conjugale vécue (« il dormait toujours, il était dans sa chambre, il n'entendait pas, … ») pour le préserver. Il est dès lors difficile d'imaginer pour ces mères, que leur enfant ait pu, lui aussi, vivre la violence, ressentir le climat de terreur ou encore développer des stratégies et des comportements particuliers.

Le Conseil est un espace qui permet aux enfants de déposer ce vécu, ainsi que la souffrance passée et présente. Les éducatrices accueillent le récit et les pensées des enfants dans une démarche de travail de groupe. Chaque enfant peut développer sa réflexion, son esprit critique et tenter de donner un sens aux violences intrafamiliales vécues, ainsi qu'à la raison de départ du domicile. Écouter le récit de vie des autres enfants lui permet d'accueillir et de partager des émotions. Dans cette atmosphère particulière d'écoute, de bienveillance, de respect et de partage, chacun peut trouver le courage et la force de s'exprimer sur ce qui le touche profondément. Les émotions sont énormément travaillées par les éducatrices grâce à deux outils : la roue des émotions et une marionnette appelée Monsieur Chat. Il est demandé aux enfants, au début de

chaque Conseil, de choisir son émotion du jour. Il peut ensuite expliquer son choix s'il le souhaite. Cela permet de faire le lien entre ce que l'enfant vit à l'extérieur et à la Parenthèse.

Les éducatrices doivent tenir compte de la diversité des âges des enfants, de leur personnalité, des parcours et des violences vécues et/ou subies, des différents types de comportements, symptômes et stratégies développées, ainsi que des arrivées et des départs des familles. Elles maintiennent une disponibilité, une écoute et une bienveillance pour chaque enfant, dans un cadre qui se veut le plus serein possible.

Détail des activités réalisées avec les enfants :

type d'activités	Nombre de séances	nombre d'enfants
Cinéma	11	59
Conseil enfant	15	101
Création artistique	13	127
Cuisine	6	26
Culturel	28	152
Fête	5	25
Gouter	8	64
Plaine de jeux	23	114
Promenade	9	53
Psychomotricité	3	17
Sport	23	124

total	**144**	**862**

Des collaborations extérieures :

Les deux maisons d'accueils entretiennent des collaborations liées aux suivis des familles permettant à l'équipe éducative de rencontrer des acteurs de terrain compétents. Parmi ceux-ci, une consultation ONE, proche de la maison d'accueil, constitue une infrastructure avec laquelle l'équipe a formalisé une collaboration. L'équipe travaille également avec un service de crèches bruxelloises et prend régulièrement contact avec les CPMS des diverses écoles que les enfants hébergés fréquentent.

Aspects communs aux deux maisons

Volet santé

Durant l'hébergement, chaque femme est vue individuellement pour un entretien concernant sa santé.
Des études montrent que les situations de violence ont un impact sur la santé physique et psychologique.
Les symptômes les plus courants sont des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, fatigue, douleurs diffuses, migraines, vertiges, hypertension, anxiété, dépression.

Beaucoup d'entre elles sont sous anxiolytiques ou sous somnifères.

Ces plaintes ont tendance pour certaines à s'atténuer en maison d'accueil, preuve qu'elles sont liées à des situations de tension nerveuse extrême.

Durant cet entretien médical, l'accent sera mis sur l'importance du rôle du médecin généraliste ainsi que du gynécologue (contraception, dépistage sida…) mais aussi de l'hygiène de vie (sommeil, alimentation, sport ....)

Ces derniers temps, nous constatons que plus de femmes sont affiliées à une maison médicale.

La collaboration avec le planning des FPS porte sur des séances d'information et de sensibilisation qui ont lieu dans leurs locaux. Cette activité a toute importance étant donné que la grande majorité des femmes ne connaissent pas les services qu'il propose.

Concernant les enfants, les symptômes qu'on retrouve le plus souvent sont des troubles du sommeil, alimentaires, des problèmes de concentration, retard de langage, etc.

L'accent est mis sur l'importance du suivi ONE, d'un pédiatre, d'une visite régulière chez le dentiste, sur l'importance d'une bonne hygiène de vie et la nécessité d'une activité physique.

Chez les adolescents, l'accent sera mis sur la contraception et la prévention sida, sur l'hygiène de vie (l'alimentation, le sommeil, le sport) sur les dangers de la prise d'alcool et de stupéfiants et les dépendances aux réseaux sociaux internet et jeux vidéo ….

Accompagnement de l'équipe logistique

Depuis toujours, nous avons à cœur d'héberger les femmes et les enfants dans un cadre chaleureux et convivial et de proposer aussi une aide concrète (don de vêtements, de vaisselle, aide pratique, …)

Ces services ainsi que la maintenance, l'entretien, les travaux, l'aménagement, les achats, la récupération de vêtements, vaisselle sont assurés par l'équipe logistique.

Par sa présence quotidienne, cette équipe joue un rôle très important auprès des hébergées (accompagnement, traduction, proximité, disponibilité …).

Cette équipe participe pleinement à l'organisation de certaines fêtes et autres évènements, la fête de Saint Nicolas, la fête du printemps en préparant les repas et en aménageant les locaux pour la circonstance.

Ils assurent tous les mardis, un repas pour les femmes et les enfants hébergés.

L'accompagnement en Post-Hébergement :

En juillet 2016, dans le cadre de révision du décret Maison d'accueil, la mission de « Post-hébergement » a été reconnue et intégrée dans les missions de base. De ce fait, les dames et les enfants qui quittent les maisons d'hébergement peuvent sur demande bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Une convention d'accompagnement est signée par la dame et son référent. Elle définit les différents axes de travail et la durée de ce suivi.

Le suivi post-hébergement est fixé à 3 mois renouvelable deux fois à la suite d'une évaluation. La durée maximum est de 9 mois. À la fin de cette période, si la dame est encore en demande de soutien, celui-ci se fait dans le cadre de l'aide aux justiciables en Ambulatoire.

Ce suivi permet une continuité du travail effectué en maison d'accueil. Cela consiste donc en un soutien psychosocial, administratif, juridique, économique.
La différence majeure avec le suivi en maison d'accueil est que la personne doit prendre rendez-vous.
Les dames savent cependant que nous restons disponibles par téléphone ou par mail en cas de besoin.
Dans certaines situations et à la demande de la dame, nous pouvons faire des visites à domicile ou des accompagnements dans différents services.

À la Parenthèse pour l'année 2018, nous avons accompagné 26 femmes dans le cadre du post-hébergement.
7 dossiers ouverts en 2017 ont été clôturés en 2018.
7 dossiers ouverts en 2018 ont été clôturés la même année.
12 dossiers ouverts en 2018 le sont encore en 2019.
4 personnes ayant été suivies en post-hébergement et ayant atteint la durée maximale de 9 mois sont actuellement toujours accompagnées dans le cadre de l'aide aux justiciables.

Au Refuge et Petite Maison :
9 dossiers ouverts en 2017 ont été clôturés en 2018.
8 dossiers ouverts en 2018 ont été clôturés la même année.
11 dossiers ouverts en 2018 le sont encore en 2019

5. Evaluation des conventions de collaborations

Les conventions de collaboration liées au logement :

Convention SISP

Grâce à la mobilisation de l'AMA et à la demande de la Ministre Frémault, un quota minimum de 3% des attributions de logements de l'année précédente a été prévu dans l'article 36 du règlement des SISP pour les personnes victimes de Violences Conjugales ayant été hébergées en maison d'accueil.

Cette année, nous avons signé 3 conventions qui ont permis à 3 familles d'entrer dans un logement adapté à leur situation familiale et à leurs revenus. Ces conventions permettent donc une entrée dans un logement adéquat et en cela cette réglementation est effective et efficace.

Dans l'ensemble, les collaborations mises en place sont satisfaisantes. Deux autres sociétés de logement sociaux, nous ont proposé une convention pour 2019.

Dans un cas le délai d'attribution a été de plusieurs mois ce qui a prolongé, au-delà du temps nécessaire l'hébergement de la famille en maison d'accueil. Dans un autre cas, il n'y a pas eu de logement proposé avant la fin de l'année civile.
Si ces nouvelles dispositions constituent une réelle avancée, l'offre reste malgré tout bien inférieure à la demande.

Il y aurait lieu sans doute de modifier ou d'assouplir certaines dispositions. Une discussion sur ces points aura lieu avec la Fédération AMA en 2019.

l'Agence Immobilière Sociale Baïta

Cette année, la collaboration avec l'AIS Baïta s'est renforcée. Une dame hébergée a pu bénéficier d'un logement supplémentaire. Les 4 logements qui étaient déjà mis à disposition sont tous occupés.

La collaboration avec l'AIS Baïta est régulière et satisfaisante de part et d'autre, ce qui nous encourage à étendre et développer notre collaboration.

Fonds du logement.

Le Fonds du Logement nous a proposé une convention calquée sur le modèle de celles qui sont signées avec les SISP pour que les femmes hébergées au Centre puissent bénéficier d'un logement adéquat.

4 logements ont été attribués cette année.

Collaborations avec les services qui complètent le travail social et psychologique

l'asbl **DANA** (atelier massage-relaxation)

L'association Dana, fondée en 1990, propose des massages et des séances de relaxation.

DANA se définit comme suit:

« Pour qui a été l'objet de violences, l'agression a pu atteindre plus que le corps physique: elle a pu abîmer l'image de soi, détruire la confiance dans la vie. Le massage et la relaxation empruntent le même chemin: le corps, mais ils inversent le message qui devient: attention, respect et reconnaissance de la personne dans tout son être physique et psychique.

Le moment de la relaxation-massage rend possible une relation de confiance où l'on peut tenter une «réparation », non seulement en procurant aux personnes en détresse une détente et un mieux-être au cours

de la séance, mais en leur montrant les gestes de détente qui leur permettront d'installer ce mieux-être dans leur vie »

Dans les locaux de l'ambulatoire :

Des séances individuelles d'une heure pour les femmes qui ont quitté les maisons d'accueil et pour les personnes suivies au service consultation y ont lieu. Elles visent à établir un espace de confiance dans lequel la personne peut se reconstruire.

Les masseurs de DANA essaient d'indiquer à la personne quelques exercices et gestes simples leur permettant de soulager elles-mêmes leur stress au quotidien.

Ces séances de massage sont menées conjointement au travail de soutien poursuivi par l'équipe en place.

Pour mener à bien ce projet de partenariat, des rencontres de travail et d'intervision ont lieu régulièrement.

Soit **45** ateliers, pour un total de **77** séances individuelles d'une heure.

Au Refuge et à la Parenthèse:

Les séances massage-relaxation ont lieu en soirée de 19h30 à 22h, toutes les deux semaines. La première heure est généralement réservée aux enfants quel que soit leur âge et ensuite ce sont les femmes qui y ont accès. Deux masseurs y sont généralement présents. Ils interviennent au plus fort de la crise : l'accueil, l'apaisement, la consolation sont au cœur de leur travail.

Ils proposent également quelques techniques simples de respiration que les femmes et les enfants peuvent facilement reproduire au quotidien. Les participantes posent beaucoup de questions, ce domaine étant pour elles généralement tout à fait inconnu.

Pour le Refuge :

Soit un total de 18 ateliers de massage-relaxation

Les ateliers de relaxation-massage ont une durée de 2h30 ; **12** ont été animés par deux personnes et **6** par une personne. Au total : **48** adultes et **56** enfants massés

Pour La Parenthèse :

Soit un total de **20** ateliers de massage-relaxation

Les ateliers de relaxation-massage ont une durée de 2h30 ; **12** ont été animés par deux personnes et **8** par une personne. Au total : **52** adultes et **41** enfants massés.

Ateliers Yoga

Depuis 2014, le CPVCF propose un cours de Kundalini Yoga en collaboration avec Danielle Dieudonné à destination des femmes suivies en ambulatoire et des femmes hébergées tant au Refuge qu'à la Parenthèse

La pratique régulière du Kundalini Yoga maintient le corps en forme, renforce le mental et augmente la faculté d'adaptation dans les moments de stress et de changement.

Le Kundalini Yoga est un yoga dynamique et joyeux qui allie une pratique corporelle, des techniques respiratoires, de la relaxation et de la méditation.

Le Kundalini Yoga peut aider à traverser plus sereinement des périodes de stress, à se recharger d'énergie, à se relier au corps, à maitriser ses émotions et à se recentrer afin d'être plus à l'écoute de soi.

9 séances ont été réalisées au Refuge.
6 séances ont été réalisées à la Parenthèse.

Maison Médicale du Maelbeek

Depuis sa création, le Centre a trouvé dans la Maison Médicale de Maelbeek un interlocuteur privilégié au point de vue santé pour les femmes et les enfants hébergés. Depuis plus de 30 ans, cette collaboration est toujours aussi précieuse car leur disponibilité et leur écoute sont restées intactes.

Article 27

Depuis des années, nous signons une convention de collaboration avec Article 27 afin d'offrir à notre public la possibilité d'avoir accès à la culture, principalement dans la région bruxelloise.

La personne réserve sa place directement dans le lieu culturel. À la caisse, elle se présente avec un ticket « article 27 » et 1,25€.

Notre public, tant en ambulatoire qu'en hébergement, peut recevoir sous demande des tickets. Nous organisons aussi des sorties collectives.

En 2018, nous avons distribué et utilisé 553 tickets.

Fédération, plateforme, conseil consultatif, commission

L'A.M.A.

Le Centre est membre actif de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ; l'AMA qui regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie.

L'AMA réunit ses membres pour défendre leurs intérêts auprès des autorités subsidiantes et des instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démunis.

L'association forme et informe ses membres et toutes autres personnes ou services au sujet de la problématique des sans abri et des activités des maisons d'accueil. Elle se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui, à Bruxelles, se préoccupent des personnes en grandes difficultés (principalement les sans abri).

Différents groupes de travail sont organisés et les membres du Centre y participent régulièrement : les réunions des maisons d'accueil subsidiées par la COCOF, les réunions avec les associations bruxelloises, les réunions à propos de la sous-commission paritaire 319/2.

A la demande de la ministre de la Cocof, Madame Frémault, les maisons d'accueil et l'AMA, se sont penchées sur la révision du **décret Maisons d'Accueil**. Celui-ci a été approuvé cette année. La Ministre a souhaité reconnaître et subsidier **le « post-hébergement »,** mission que toutes les maisons d'hébergement remplissent.

Le nouveau décret prévoit également que certaines missions spécifiques soient reconnues comme l'aide à la parentalité, les violences conjugales et le logement accompagné et soient dotées du personnel adéquat.

Le Centre a demandé une reconnaissance dans le cadre de la **mission spécifique « violences conjugales ».** Elle a été accordée et 1 mi-temps pour chacune des deux maisons a été octroyé.

Nous avons également participé aux réunions relatives à la réorganisation du « secteur sans abri bruxellois » qui se traduit par la modification de « l'ordonnance Cocom ».

L'application de celle-ci aura certainement des répercussions sur notre travail mais nous ne pouvons pas les définir à ce jour. De nombreuses questions sont encore en suspens et nous restons attentifs à l'évolution de la politique de ce secteur.

Conseil Consultatif égalité hommes/femmes de la région bruxelloise

Le CPVCF a été sollicité pour son expertise et son expérience de terrain par le conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'y être représenté en son sein par deux membres effectif et suppléant..

Le Conseil a notamment pour missions de :

Formuler les avis et recommandations sur toutes les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
Donner une priorité aux avis qui concernent des mesures de nature réglementaire qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en région de Bruxelles capitale ;
Suivre la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes également à d'autres niveaux de pouvoir pour autant que cela ait un impact pour la région de Bruxelles Capitale.

Les rapports des différentes commissions sont présentés lors des réunions du conseil.

Plateforme Violences Conjugales de la région bruxelloise

La plateforme régionale a voulu axer son travail autour des formes de violence basée sur le genre pour rejoindre l'action du PAN 2015-2019.

3 séances de sensibilisation ont été données par le Centre en binôme avec la police aux gardiens de la paix, médiateurs sociaux et services de proximité en 2018. Il y avait chaque fois 3 ou 4 groupes de plus ou moins 15 personnes.

La coordination sociale de Koekelberg

La commune de Koekelberg a créé une plateforme « violences conjugales » pour laquelle nous restons disponibles et que nous soutenons à la demande. Après les élections, le Centre a participé à une réunion dans le but de mettre en place des projets pour 2019, parmi ceux-ci : collaboration avec la police, activités pour le 8 mars.

Le Ciré

Le Ciré est un partenaire fort sollicité par le Centre. Nous orientons vers lui les femmes qui ont besoin d'être épaulées pour des dossiers qu'elles doivent introduire auprès de l'Office des Etrangers. De son côté, le Ciré nous envoie des femmes qu'il a pris en charge et qui sont victimes de violences conjugales pour leur apporter une aide pour ces aspects.

Le Ciré est un partenaire privilégié pour les questions juridiques liées aux droits des étrangers suite à plusieurs projets communs et à notre participation dans la plateforme ESPER dont il fait partie.

Le Réseau Mariage et Migration (RMM)

Le CPVCF est membre de l'AG du Réseau Mariage et Migration.

En 2014, le CPVCF est devenu très actif dans les projets de celui-ci contribuant à l'élaboration de l'outil statistique. Deux membres du centre ont suivi une formation donnée par le RMM autour des mariages sous contraintes.

Durant l'année 2015, après l'élaboration de l'outil statistiques, le RMM a développé une interface de récolte de données sur les mariages forcés afin d'avoir une vision plus globale des mariages forcés en Belgique francophone. L'utilisation de cette interface est mise à disposition à toutes les associations membres qui souhaitent contribuer à la récolte des données. Le CPVCF a été formé à l'utilisation de cet outil pour l'appliquer.

Mission en Pologne

Celle-ci s'est effectuée dans le cadre du projet de « Lutte contre la violence familiale et protection des victimes de la violence familiale » réalisé par le Département de la Politique sociale en coopération avec la Commission communautaire française dans le cadre du Programme de travail 2017-2019.

Le projet vise à renforcer les compétences des personnes responsables de la mise en œuvre de la politique sociale, en particulier celles qui sont directement impliquées dans la question de la violence familiale et conjugale dans les administrations locales, en mettant l'accent sur la résolution des problèmes et la prévention de la violence familiale et conjugale ;

A promouvoir, auprès des responsables de la mise en œuvre de la politique sociale, des mécanismes efficaces de prévention de la violence familiale et conjugale ;

A mettre en place des initiatives sociales dans le domaine de la prévention de la violence familiale et conjugale.

En 2017 et en 2018, une personne du Centre et d'autres partenaires belges se sont rendus en Pologne pour travailler les thématiques de l'aide aux victimes et de l'aide aux auteurs de violences conjugales

6. FORMATIONS, COLLOQUES SUIVIS PAR LE PERSONNEL

Date	Organisateur	Intitulé	Type	Journée	Personnes
Janvier	Réseau Santé Mentale en Exil	Présentation guide santé mentale pour exilés	Conférence	0,5	1
Janvier	Haute Ecole Galilée/Groupe Santé Josaphat/Fédération Laïque de Centres de Planning Familial	Atouts parents : Journée de réflexion sur le soutien à la parentalité	Colloque	2	3
Janvier	FLCPF	"Atouts parents"	échanges et réflexion	1	1
Janvier	Cesi	Sensibilisation risque psychosociaux	Formation	1	3
Février	Unisoc	Information "GDPR"	Formation	1	1
Février	Maître A. BOSSER	Tribunal de la Famille	Formation	1,5	27
Mars	Formapef	Equipier feu	formation	1	2
Mars	Centre IFAPME	Equipiers de première intervention	Formation	1	1
Avril	Centre de prévention du suicide	Prévention du suicide	Formation	2	1
Avril	associations féministes	family justice center	échanges et réflexion	0,5	1
Avril	Haute école Francisco Ferrer	Colloque-Violences Faites aux femmes : Patiques soignantes et dignité humaine	Colloque	1	4
Mai	AMA	AMASTAT	Formation	2	1
Mai	Droit à l'Habitat	Le droit du bail à Bxl	Formation	0,5	1
Mai	RMM	Mariage migratoire: une approche intégrée	Formation	4	2
Mai	Réseau Psy et féminisme	Réflexions sur les pratiques psychothérapeutiques auprès pers. LGTB	échanges et réflexion	2	2
Juin	APEF	Réunion d'infos sur le bilan de compétences	information	0,5	1
Juin	associations féministes	family justice center	échanges et réflexion	2	1
Septembre	associations féministes	family justice center	échanges et réflexion	2	1
Septembre	ASBL Quinoa	Dynamique de genre dans nos groupes	Formation	0,5	1
Septembre	associations féministes	family justice center	échanges et réflexion	0,5	1
Septembre	ulb	hypnose thérapeutique	formation post universitaire	4	2
Octobre	APEF	Réunion d'infos sur les + de 50 ans au travail	information	1	1

Octobre	PRAXIS	PDC	Formation	3	1
Novembre	Croix Rouge	Formation secourisme-BEPS	Formation	4	1
Novembre	AMA	les papas dans tout ça ?	Colloque	0,5	3
Novembre	family justice center alliance	"one safe place for hope and empowerment"	conférence internationale	2	1
Décembre	Terres rouges	Cliniques métissées, metissages des pratiques"	Colloque	2	1
Décembre	Formapef	Recyclage en secourisme en milieu professionnel	Formation	1	1
Décembre	AMA	AMA lympiades	échanges	1	1
Décembre	Pôle de ressource	PDC	Formation	1	25
Décembre	AMA	Formation Nouveaux travailleurs	Formation	1	1
Décembre	COCOF	De la reconnaissance des droits de l'enfants aux nouveaux enjeux de la parentalité	Colloque	2	1
			Nombres	**54**	**71**

7. L'EDUCATION PERMANENTE

Décret

Depuis ses débuts, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est reconnu comme mouvement d'éducation permanente.

Nous sommes reconnus dans l'axe I du décret nommé « Participation, éducation et formation citoyenne » en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité. Nos deux thématiques sont « les violences conjugales » et « l'exclusion socioculturelle ».

L'accompagnement dans une démarche d'émancipation

Tout d'abord, référons-nous à la définition légale des violences conjugales en Belgique :

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.
Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société.[2] »

Comme le stipule cette définition, notre société patriarcale produit des inégalités entre les femmes et les hommes. Bien que devant la loi, femmes et hommes sont égaux, la société et les mentalités évoluent à un autre rythme. Ces inégalités touchent à toutes les sphères de la vie : les choix d'études, les choix et accès à certains métiers, le partage de l'espace public, le partage des tâches domestiques …

La domination des hommes sur les femmes entrave l'accès des femmes au travail, vue avant tout comme des mères. Selon les calculs du SPF Emploi[3], l'écart salarial (salaire horaire brut) est de 6,6% au profit des hommes et le temps partiel est pratiqué par 44,2% des femmes travailleuses contre 10,3% des hommes travailleurs. Tout ceci participe à la précarisation des femmes.

Notre société qui assied la domination des hommes sur les femmes mène aux violences conjugales et aux féminicides (33 femmes assassinées en 2018 par un conjoint ou un ex-conjoint).

Parce qu'elles sont femmes, les victimes de violences conjugales cumulent plusieurs formes de violences. Les violences que connaissent toutes les femmes (dévalorisations, agressions, précarisation) ainsi que les violences rencontrées sur le parcours de la reconstruction d'elles-mêmes (police, santé, justice, logement).

Le Centre travaille aussi de manière intersectionnelle.

[2] http://www.cpvcf.org/definition-de-la-violence/

[3] http://www.emploi.belgique.be/marchedutravail/

Le collectif

Le collectif est un outil indispensable de partage des ressources entre femmes. Le collectif apporte une socialisation, une cohésion et un lieu de confiance. C'est aussi un moyen qui donne de la force. Ensemble, elles sont plus fortes.
Le groupe permet également de conscientiser la problématique en termes de phénomène de société et non de problématique individuelle. Ceci permet de déculpabiliser et d'avoir un regard critique sur la société.

Média et supports

Nous utilisons toute sorte de médias et de supports pour nos activités (dessin, jeux...). Ils sont un moyen de s'exprimer autrement que par la parole. Ceci permet à chacune de se livrer à sa manière et au reste du groupe. Les médias et les supports (films, brain-storming, jeux de rôle...) sont également un moyen d'entamer une réflexion,

Le cheminement

La femme va entrer dans le processus d'émancipation par une prise en charge psycho-sociale individuelle avec l'équipe pluridisciplinaire, mais aussi dans une dimension de groupe à travers les ateliers qui lui sont proposés par l'équipe d'éducation permanente.

Cette démarche d'épanouissement et d'émancipation entamée dans les ateliers est aussi une étape qui aide la femme à s'envisager dans une action collective, et à développer les liens solidaires nécessaires à la mobilisation.

Le cadre et l'organisation

L'équipe d'éducation permanente propose des ateliers d'initiation à la démocratie et la citoyenneté et des activités socioculturelles.

La réalisation d'action citoyennes collectives permet l'émancipation sociale.
Les groupes sont constitués des femmes hébergées, ex-hébergées et suivies par le service Ambulatoire.

L'équipe se considère comme médiatrice des savoirs des femmes afin qu'elles puissent les partager et se positionner en tant que « personne-ressource » pour d'autres femmes.

Ateliers d'émancipation sociale

Les ateliers de réflexion et d'analyse : « Les réunions maisons »

Lors de ces réunions, nous travaillons les paramètres suivants qui permettent aux femmes d'avoir la force de prendre la parole en public et de participer à une action collective citoyenne :

- La volonté et la détermination personnelle.
- La capacité de se projeter dans le futur.
- Une compréhension des enjeux de l'action menée.
- Le sentiment d'appartenance et la dynamique de groupe
- La confiance partagée.

Les sujets des réunions sont choisis par les femmes en fonction des problématiques liées aux violences conjugales ou aux aspects de la vie communautaire.
Le contenu est préparé de manière collective. Un débriefing a lieu après chaque séance.

Ces ateliers les aident à analyser les mécanismes de domination conjugale et leurs impacts. Elles en développent une réflexion autour des stéréotypes du genre et des rôles.

À travers des débats, des jeux de rôles, des exercices interactifs, nous tentons de susciter la réflexion, l'échange, la solidarité. Nous les encourageons à prendre la parole, à oser dire leur besoin, leur limite dans des rapports basés sur l'égalité et le respect.

Nous trouvons toujours un nom pour nommer chaque atelier.

Nous faisons beaucoup appel à la métaphore et la symbolisation car nous constatons qu'elles facilitent la participation de toutes, même de celles qui ne parlent pas français.

Nous utilisons des techniques artistiques, accessibles et simples**,** des jeux de rôle.

Un atelier se fait en plusieurs phases : il commence par une mise en commun du groupe ensuite une ou deux périodes sont consacrées à un travail individuel. L'atelier se termine toujours par une phase de participation commune.

Quelques exemples d'ateliers des réunions maison :

L'atelier ciné débat

Plusieurs films et vidéos regardés avec les femmes hébergées ont été le sujet d'échanges et de réflexions sur les violences et les discriminations que vivent les femmes.
« La Domination masculine », « Tea-consent », « Le cochon de Gaza », « Noces », « les Femmes du Bus »

L'atelier « La violence c'est comme... » :

Les femmes vont dessiner seules ou à plusieurs comment elles se représentent la violence conjugale ensuite comment celle-ci s'installe.
Une femme a illustré le cycle par une rose qui traverse les quatre saisons et qui perd au fur et à mesure sa couleur verte de départ qui représentait la vitalité.
Une autre a dessiné le déchaînement permanent d'une mer qu'elle tente de calmer en y plongeant elle-même au besoin. Finalement, elle se retrouve échouée sur la plage face aux vagues toujours déchaînées.

Après les feed-back de chacune, des approches théoriques des violences conjugales comme le cycle de la violence et le processus de domination conjugale sont abordés avec les femmes.

L'atelier « Image-in » :

L'empreinte de leur visage en plâtre symbolise l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Cette animation débouche sur l'image de la femme dans la société, des normes et des clichés qui l'assignent et la maintiennent dans une position déterminée.

L'atelier « La pyramide de mes besoins » :

Les femmes établissent une liste de leurs besoins. Elles réalisent qu'ils sont liés aux rôles dans lesquels elles ont été enfermées et auxquels elles sont restreintes. Dans l'échelle des besoins qu'elles établissent, nous constatons que la paix (en tant que sécurité), le logement, les enfants occupent toute la place.

L'atelier « L'oiseau rare » :

C'est un atelier sur la perception de soi. L'oiseau rare représente la personnalité unique et originale de chaque femme. « La valeur et la reconnaissance de soi et celles que les autres portent sur nous, nous aide à prendre notre envol…».

Le rapport, l'image que nous entretenons de nous-même conditionne notre rapport à l'autre.

Si nous voulons changer le monde, nous devons commencer par changer notre regard sur nous-même.

L'atelier « Demain en main » :

Cet atelier se réalise souvent après une gestion de conflit. Il vise à renforcer, consolider le groupe, à intégrer les membres.
Il peut être un moment convivial, chaque femme partage un plat de son pays.
On peut aussi réaliser une fresque collective que nous appelons « Peinture de Paix ». Toutes les mains des femmes y sont représentées, disposées, peintes comme elles le souhaitent et apportant chacune quelque chose pour que le groupe puisse être plus solide.

La fresque est exposée dans les pièces communes.

Les ateliers d'autodéfense :

Modules de 3 séances, deux fois par an dans chacune des maisons d'accueil. L'animation est faite par l'asbl Garance.

On apprend, de manière interactive et ludique, comment reconnaître les transgressions de limites subtiles et moins subtiles. Ainsi les femmes seront capables d'intervenir tôt dans une situation quand c'est plus facile de la changer. C'est ici même que se situe la prévention.

Des stratégies de prévention et la pose de limite verbale et non verbale sont également au rendez-vous. Pour les pires cas, elles pratiquent des techniques de protection et de défense physique pour faire face aux agressions les plus fréquentes. Les techniques d'autodéfense transmises sont des techniques de défense qui servent dans toutes sortes d'espaces, privés comme publics.

Dans une formation d'autodéfense, les femmes apprennent à reconnaître des situations potentiellement dangereuses et à agir immédiatement. L'objectif n'est pas de devenir une machine de combat mais d'éviter de devenir victime de violence.

Pour cela, il est important de savoir :

- Comment se mettre en sécurité,
- Comment demander de l'aide à autrui,
- Comment se faire respecter,
- Comment déstabiliser un agresseur.

Par des jeux, exercices et mises en situation, les femmes expérimentent des techniques simples et efficaces de défense verbale et physique. Des moments de discussion permettent d'échanger les opinions et expériences entre les participantes et de trouver du soutien. Le tout dans une atmosphère de confiance, respect et confidentialité.

Les ateliers d'initiation à la démocratie et la citoyenneté

<u>Atelier Emploi :</u>

Les ateliers emploi ont lieu soit en interne soit dans des structures extérieures et se présentent sous la forme suivante :

Présentation et évaluation du parcours scolaire et professionnel de chacune, partage avec le groupe
Pistes de recherche pour chacune.
Rédaction du curriculum vitae
Rencontre avec un agent d'insertion de la Mission Locale.
Description détaillée du fonctionnement de la Mission Locale
Informations sur les différentes possibilités de travail

Certaines femmes hébergées avaient, avant leur hébergement, un emploi. Bien souvent, elles ne peuvent plus travailler soit pour des raisons de santé physique ou psychologique.
Elles connaissent le monde du travail mais doivent envisager de changer d'emploi ou une réorientation professionnelle.

Des exercices de mise en situation en groupe permettent d'appréhender un entretien d'embauche, de faire valoir ses atouts, de dépasser le stress et le sentiment d'incapacité.
Ces ateliers ont permis aux dames de se présenter elles-mêmes dans des centres de formations, connaître le programme, évaluer la faisabilité et s'y inscrire pour suivre les cours.
Après chaque démarche, un débriefing est fait collectivement. Il permet de se réajuster, de se motiver à nouveau si nécessaire, de voir les progrès accomplis.

Atelier « Artisanat du Fil » ADF

Nous avons au fil des années construit des liens avec l'asbl : Esperluette.
L'asbl Esperluette a pour objectifs l'émergence, le renforcement et la promotion du rôle socio-économique de toute personne socialement fragilisée, dont les personnes étrangères et d'origine étrangère, par l'accès et la reconnaissance de leur droit, pour une citoyenneté active dans leur lieu de vie et leur communauté.

La formation "artisanat du fil" (ADF) s'adresse à toute personne de cultures et d'origine différentes, qui souhaite :

Se donner de meilleures chances pour trouver un emploi,
Réactualiser ou approfondir ses connaissances,
Réorienter sa carrière professionnelle,
Se perfectionner, pratiquer des activités.

La formation ADF se déroule sur une base hebdomadaire, d'une durée de 4 heures.

Nous pouvons, à tout moment, rejoindre l'asbl Esperluette. La formatrice s'adapte au niveau de chaque « apprenante » quel que soit le moment où elle s'inscrit. C'est l'occasion pour les personnes d'être directement immergées dans la langue française, apprenant à tricoter ou à crocheter. L'apprentissage de la langue et du calcul se fait au travers de l'apprentissage du travail artisanal.
Apprendre les mots, les étapes, écouter et comprendre les instructions, dialoguer, rencontrer d'autre personnes.

De nombreuses femmes arrivées dans notre maison d'accueil ont parfois été cloîtrées pendant de nombreuses années, au sein de leur domicile conjugal.
Un véritable parcours de réinsertion dans la société débute.
Elles doivent apprendre à circuler, à utiliser les moyens de transport. Cet apprentissage est une étape importante pour leur autonomie.

Une femme a témoigné que la participation à cette activité avait été un véritable déclic pour elle, en lui ouvrant une nouvelle perspective : « celle de devenir- elle aussi –une formatrice en « artisanat du fil ».
Elle a aussi ajouté que « c'était le genre de formation qu'elle aurait aimé découvrir, des années plus tôt ! »

Les femmes ont également été sollicitées pour tricoter lors d'une action citoyenne spontanée, commémoration d'une jeune fille assassinée son « petit-ami ». Cet hommage s'est déroulé, devant la Basilique de Koekelberg

cf article de Françoise Wallemacq
https://www.rtbf.be/info/societe/detail_une-manifestation-de-douceur-contre-les-feminicides?id=10104656&fbclid=IwAR1S5ct0e5JZPZuYYAuBxvIEwFqiuTxyw_y6EMFJce7aWEaXotAcZtlIYzw

"Laure aurait eu 23 ans aujourd'hui. C'est à elle que nous pensons en ce 21 décembre." Lola Mansour emballe les branches d'un arbre avec des mini-tricots. Une façon de "consoler" le tronc dénudé par l'hiver, de l'envelopper de laine et de douceur...

Une belle grande femme aux cheveux blancs et au regard bleu tient un portrait de Laure dans ses bras. C'est la marraine de la jeune fille.

"*Aujourd'hui elle aurait eu 23 ans, mais on ne peut pas fêter son anniversaire. Au-delà de ces jeunes filles qui meurent, il y a toutes les victimes collatérales. Les parents, pour qui c'est une souffrance quotidienne. Et pourtant, ils se lèvent tous les jours, ils ont créé une Fondation, ils essaient de faire vivre la mémoire de leur fille, ils sont courageux. Noël, c'est la fête de la naissance d'un enfant et eux, ils ont perdu le leur."*

Une manifestation de douceur contre les féminicides - © RTBF

Atelier Logement

L'atelier logement permet de construire collectivement des savoirs. Chacun et chacune de nous possède des savoirs différents et des « expertises spécifiques ». L'échange nous permet de construire un projet commun tout en respectant le vécu de chacun-e.

Pour mettre en pratique notre méthodologie, nous partons des connaissances individuelles des personnes concernées car elles avaient toutes des situations de logement différentes, avant d'arriver au Centre. Certaines connaissent, soit le logement social, soit les AIS (Agences Immobilières Sociales) et évidemment le logement, dans le secteur privé. À partir de ces données, nous pouvons construire des méthodes différentes de recherche d'un logement.

Certaines personnes n'envisagent que le « logement social » mais la liste d'attente sur Bruxelles est longue. Sachant qu'il était possible d'obtenir des points de priorité supplémentaires, certaines pensent qu'automatiquement elles auront droit à un logement social. Hélas pour elles, ce n'est pas le cas.

D'autres femmes, par contre, ne veulent surtout pas s'inscrire auprès des sociétés de logement social car le délai d'attente est beaucoup trop long. Cependant, nous les invitons à s'y inscrire malgré tout car certaines primes d'aide au logement, sur la région de Bruxelles Capitale, sont conditionnées par une inscription, sur la liste d'attente d'une SISP.

Nous leur expliquons lors de leur hébergement qu'il est important d'introduire le dossier pour s'inscrire dans une SISP car bien que le délai d'attente soit important pour l'obtention d'un logement cela restera toujours intéressant à plus ou moins long terme.

Un logement pour tous grâce aux AIS

Les agences immobilières sociales (AIS) fêtent leurs 20 ans d'existence cette année. Une conférence de presse s'est ainsi tenue en présence de Céline Fremault, la ministre bruxelloise du Logement, pour faire le point sur un secteur en pleine expansion, qui doit constamment s'améliorer.

A Bruxelles, tandis que la construction de logements sociaux, promise par les nombreux Plans des gouvernements successifs, se fait attendre, les agences immobilières sociales (AIS) se développent à vitesse grand V. Après 20 ans d'existence, le nombre de logements gérés par des agences sociales a été presque multiplié par 10, grâce aux nombreuses initiatives et à l'aide de la Région. A l'occasion d'une conférence d'anniversaire mardi 24 avril, la ministre bruxelloise du Logement Céline Fremault a salué leur action et abordé des pistes d'amélioration pour le futur.

Certaines dames n'ont jamais recherché individuellement de logement, car lorsqu'elles se sont mariées, l'époux était déjà en possession d'un logement. Cette recherche est source d'anxiété pour certaines d'entre elles qui devront pour la première fois de leur vie chercher un logement. Nous les aidons alors à faire des

recherches dans le privé en leur apprenant à lire les annonces sur version papier ou internet, rédiger des listes, repérer les communes, appeler au téléphone, visiter les quartiers.

Pour que cette recherche soit efficace, nous nous interrogeons sur les éléments auxquels le propriétaire est sensible. Nous faisons la comparaison avec la recherche de travail.

Comment va-t-on se comporter au téléphone ?
Que va-t-on dire ?
Comment allons –nous préparer la visite ?
Comment allons-nous nous présenter ?

Pour cela nous préparons et rédigeons des dialogues et des « mises en situation » où l'on répète des situations de rencontre entre propriétaire et futures locataires. Les expériences des unes et des autres nourrissent ces différents jeux de rôle.
Les femmes font face à de nombreuses discriminations.

Exemple :
Madame N ayant participé à l'atelier collectif de réflexion sur la façon de trouver du logement était fort inquiète sur ses chances d'en trouver un. Son angoisse est au plus haut point. Deux semaines après l'atelier, madame N s'est inscrite à l'AIS de Jette et est partie seule pour réaliser son inscription.

L'espace numérique

La recherche de logement, de formations, d'emploi passe nécessairement par l'utilisation des outils informatiques et internet. Les femmes doivent savoir rédiger, classer et gérer des dossiers avec toutes leurs preuves de recherche d'emploi, de mails envoyés et de réponses reçues. Les femmes hébergées connaissent mal ou pas les outils informatiques. Notre salle bibliothèque et informatique contient quelques ordinateurs mis à la disposition des femmes.
Nous aidons les femmes dans la création de boîtes aux lettres électroniques.
Elles se sont aussi rendues à l'Espace Public Numérique de la commune pour découvrir le lieu et son équipe.

Activités collectives de rangement des documents administratifs

Les femmes apportent à l'atelier leurs documents administratifs qu'elles ont classés collectivement. Elles réfléchissent ensemble sur ce qu'il est important de garder, sur la façon de classer, sur le délai de conservation des factures. Les femmes qui ne savent pas lire ou bien parler le français interpellent les autres.

Le classement des documents administratifs et la connaissance de leur utilité sont primordiaux pour le suivi de leur situation administrative. Cela les aide souvent à y voir clair en comprenant leur situation. Elles peuvent ainsi dédramatiser la confrontation aux institutions administratives. Ce tri les met plus à l'aise devant cette démarche qui leur semble la plupart du temps insurmontable.

Les projets d'actions citoyennes collectives

Durant les réunions nous préparons des actions citoyennes collectives.

Ces ateliers s'organisent sous forme de modules. Parfois, ceux-ci dépendant des événements annuels du calendrier comme le 8 mars : journée de lutte pour les droits des femmes, mais encore le 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Les femmes se réapproprient leur problématique et sensibilisent la société civile à celle-ci. Ces modules d'ateliers ont donc pour but de rendre les femmes actrices et femmes ressources concernant leur problématique.

Les revendications portées par ces actions citoyennes collectives vont se formuler à partir des injustices communes émergent lors de ces réunions. Le constat est alarmant : une méconnaissance de l'impact de l'emprise vécue dans les violences conjugales de la part de la société civile ainsi qu'auprès de la justice. Ces derniers, selon leurs expériences, ne répondent pas de façon adaptée aux réalités des femmes et des

enfants victimes de VC. Ces thèmes ont été retenus et travaillés dans les modules d'ateliers pour aboutir à des actions qui se sont étalées au cours de l'année 2018.

« Sensibilisation police »

Les femmes ont continué à travailler autour de la difficulté de porter plainte auprès de la police ; ces ateliers avaient déjà commencé en 2016.
Ils ont abouti à un projet de ramener aux politiques et à la justice des plaidoyers, des témoignages de la difficulté de déposer plainte et les problèmes vécus par les femmes lors des interventions de la police au domicile conjugal suite à des phases de crise de violence.

Les discussions autour de ces sujets ont été notées ou enregistrées Les expériences individuelles sont reformulées en revendications communes.

Pour développer les aptitudes des femmes à porter les projets et les actions citoyennes collectives, des ateliers techniques suivants ont eu lieu en alternance :
Des ateliers d'écriture.
Des ateliers de relaxation.
Des ateliers d'improvisation et de mimes.
Des ateliers de création de marionnettes conçues « pour parler » avec les voix des femmes qui ne veulent pas s'exprimer à visage découvert.
Des intervenants extérieurs ont été invités dans les ateliers pour accompagner les femmes dans ce développement.

Ces réflexions autour de la plainte développées dans les ateliers avec le souhait de les porter sur la place publique et aux politiques ont trouvé une voix dans la rencontre avec le commissaire et professeur monsieur Pierre-Thomas Collignon qui donne cours depuis de nombreuses années aux futurs inspecteurs de police de l'Ecole Régionale de Police située à Evere.
Dans le cadre de ses cours sur les matières de VC, il constate que : « la théorie, les écrits, les vidéos présentées ne sont pas suffisants pour transmettre la complexité de la problématique ».
Il suggère une expérience nouvelle: une rencontre entre les femmes victimes de VC et les aspirants de police.
Les femmes avaient, au cours des ateliers, été entrainées à la prise de parole par des exercices de jeux de rôle, de scènes improvisées, etc. Elles avaient listé depuis plusieurs réunions déjà, toutes les difficultés rencontrées avec les agents de police lors de dépôt de plainte ou lors de l'intervention de ceux-ci au domicile, au moment des crises de violence.
La demande de monsieur Collignon croisait le travail des femmes fait en amont dans les ateliers. Les femmes ont pris connaissance des attentes de monsieur Collignon et ont répondu nombreuses à cette invitation qu'elles ont estimée comme nécessaire et indispensable.
Le commissaire nous a contacté après un débriefing avec les élèves. Il remercie les femmes pour ce qu'elles ont permis : « de faire exister aux policiers ».
Il y a eu 3 sensibilisations en 2018.
Cette action est également très riche pour les femmes qui comprennent mieux la difficulté des policiers dans leurs interventions et leur permet de mieux formuler les recommandations qu'elles veulent adresser aux politiques.
Les revendications principales retenues par les femmes sont les suivantes :
A. Plaintes déposées au commissariat :
- assurer la discrétion à l'accueil sur l'objet de la plainte ;
- adapter les questions de l'interrogatoire à la spécificité de la problématique violence conjugale pour permettre d'ouvrir le récit en confiance ;
- savoir-être et savoir-faire des policiers pour ne pas conduire à des réflexions jugeantes sur la culture, la race, le sexe, la minimisation des faits ;
- tenir compte des violences psychologiques, morales qui ne se voient pas et qui ne peuvent être prouvées alors qu'elles se comprennent dans le processus de domination conjugale.
- former les policiers à ce processus de domination conjugale (PDC) ;

- agir en mesurant les risques et le danger encourus par la victime et les enfants et convoquer l'auteur en fonction de ce danger.

B. Interventions de la police à domicile
- entendre chacun des partenaires séparément ;
- être attentif à la présence des enfants au moment de l'intervention ;
- revenir peu après l'intervention si l'auteur a été dans le déni et que la victime n'a rien pu dire de la violence subie à ce moment ;
- s'assurer que la victime possède les clés de la maison et peut en sortir si elle le souhaite.
- rappeler à l'auteur présumé que la violence conjugale est un délit même si aucun fait n'est constaté par police ;
- proposer de revenir avec un interprète si la victime ne parle pas le français.

Dans les ateliers, nous pensons à structurer ces rencontres sous forme de module et les proposer à d'autres intervenants concernés. Les femmes y interviendraient à tour de rôle.

« Manifestation féministe nationale »

Depuis deux ans, nous nous sommes investies dans la plateforme féministe 'Mirabal Belgium' qui rassemble des associations en créant du nombre pour sensibiliser les politiques. Les femmes accompagnées par le Centre ont été nombreuses à participer à la manifestation nationale de 2018 en partenariat avec MIRABAL. L'organisation fonctionne de façon horizontale. Ainsi, durant les réunions de plateforme, nous nous répartissons les différentes tâches. Cette année nous nous chargeons de rentrer en contact avec la police pour l'organisation formelle : plan du trajet, contact avec la police, aspect pratique organisationnel. Les femmes des maisons d'accueil ne participent pas sur ce plan-ci de la manifestation. Nous y reviendrons plus tard. Plusieurs organisations de la société civile ont signé l'appel 2018 pour, ensemble, participer concrètement à l'organisation de la mobilisation contre les violences faites aux femmes en Belgique cette année. Cet appel fédère des femmes et des hommes qui s'engagent, en leur propre nom, à le promouvoir et à participer aux mobilisations locales ainsi qu'à la manifestation nationale du 25/11/18 à Bruxelles.

➔ Lien vers le site : https://mirabalbelgium.org/

Pourquoi le nom « Mirabal » ? Le 25 novembre 1960, les trois sœurs Mirabal, Patria, Minerva et María Teresa, furent assassinées sur ordre du dictateur Rafael Trujillo, qui dirigea la République dominicaine de 1930 à 1961. Elles étaient résistantes. En 1999, l'ONU vota une résolution désignant la date anniversaire de leur mort, le 25 novembre donc, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Appel de la manifestation 2018 : exemple de slogan

On ne peut plus dire qu'on ne savait pas !
On ne peut plus laisser faire !
#StopGeweldTegenVrouwen MirabalBelgium #StopViolencesFaitesAuxFemmes
Le vent tourne

Nous voulons du changement

En 2018, les discours sont unanimes pour condamner les violences faites aux femmes mais les actes ne suivent pas encore.
La lutte contre toutes les formes de violences machistes est une responsabilité collective qui ne doit pas reposer que sur les épaules des femmes. Il est temps que les hommes et les pouvoirs publics prennent la mesure de leurs rôles dans ces violences et agissent en conséquence pour, eux aussi, contribuer activement à y mettre fin.

Les politiques d'austérité, le racisme et le sexisme continuent à faire reculer les droits fondamentaux de la majorité de la population. Il est temps de renverser radicalement la vapeur si on veut réellement se donner les moyens de garantir l'autonomie et la sécurité de toutes les femmes avec ou sans papiers, avec ou sans emploi, quelle que soit leur origine, leur âge ou leur orientation sexuelle.

Il y a plus de deux ans, la Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul[4], s'engageant ainsi à mettre en œuvre, à travers une politique intégrée contre toutes les formes de violences faites aux femmes, des démarches concrètes en matière de prévention, protection des victimes et poursuite des auteurs. Dans le cadre de l'OIT, les représentant.e.s des travailleurs.euses et le Gouvernement belge participent à l'élaboration d'une Convention pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail : ce travail doit se poursuivre en 2019. Mais les pratiques n'ont pas encore évolué de manière satisfaisante sur de nombreux points comme en atteste le rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul élaboré par les associations et services de terrain.

Serrons-nous les coudes

Ces dernières années, en Argentine, en Tunisie, en Corée, en Espagne, en Irlande, au Maroc, en Inde, … partout dans le monde, les mouvements féministes montent au créneau pour battre en brèche les violences machistes sous toutes leurs formes. En nous inspirant de la dynamique féministe internationale et dans une même démarche solidaire, nous appelons à une nouvelle mobilisation nationale en 2018 en Belgique.

Le 25 novembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, plus de 3.000 personnes manifestaient dans les rues de Bruxelles pour réclamer un engagement plus ferme, massif et conséquent des pouvoirs publics dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Mais, bien sûr, parce que la route est longue, cette mobilisation en appelait d'autres.

Manifestation du 25 Novembre

Lors de ces réunions avec la plateforme nous avons décidé de réaliser des actions afin de rendre visible la problématique des violences conjugales et sensibiliser les médias ainsi que le tout-venant.

Lors des réunions avec les femmes hébergées, ex-hébergées et suivies en ambulatoire, nous leur avons demandé ce qu'elles voulaient faire comme action.
Qu'avez-vous envie de transmettre comme message et comment? Trois actions ont été imaginées.

La préparation de de la manifestions a nécessité 10 ateliers de préparation, 1 atelier d'organisation pratique et 1 atelier de débriefing.

ACTION I : construction de la bannière

Certaines femmes ont réalisé le slogan de la bannière derrière laquelle nous marcherons ensemble le 25 novembre. Elles ont été sensibilisées auparavant à la manifestation. Elles n'avaient jamais entendu parlé de la journée du 25 novembre. Nous avons visionné le film « les suffragettes » pour parler du mouvement féministe en Occident et écouter des vidéos de la féministe Angela Davis pour aborder les discriminations.

Comme l'an passé nous avons utilisé la méthode issue de « l'intelligence citoyenne » de Mayo Hansotte (De Boek 2005).
La méthode utilisée consiste à adopter une posture qui pousse chacune à s'impliquer sur les plans personnels et organisationnels pour lutter contre les violences de genre, dans une vision transversale de la société. C'est-à-dire traversant les classes sociales, les origines culturelles, etc, en acceptant de se positionner soi-même et de sortir d'une attitude de neutralité.

[4] Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, autrement appelée « Convention d'Istanbul ». www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/about-the-convention.

Le travail part d'une volonté de construire une voix commune afin de sensibiliser le grand public aux vécus de violences des femmes issues de nos groupes. Nous partons des potentiels des participantes afin d'aboutir à une production collective. Les femmes ne partent jamais d'emblée d'une théorie ou d'un savoir. Elles posent un constat autour duquel elles argumentent le débat. Nous créons ensemble à partir de leur vécu.

Trois ateliers ont été nécessaires pour réaliser la bannière :

« La lenteur de la justice encourage les violences faites aux femmes »

ACTION II : T-SHIRTS

Porter un signe distinctif, avoir un habit commun, un t-shirt blanc avec le logo du CPVCF à l'arrière. A l'avant, inscrire des insultes vécues durant leur relation violente avec leurs partenaires.
Par-dessus ces insultes l'empreinte d'une main mauve, symbole de la plateforme Mirabal, ainsi que la mention "#stopviolences".

La réalisation de ses T-shirts a nécessité trois ateliers. Ils ont été portés lors de la manifestation.

ACTION III : RÉCITS DE VIE

D'autres femmes ont souhaité sensibiliser le public en racontant leur histoire. Nous avons imprimé chaque histoire 200 fois, pour les distribuer le jour de la manifestation.

Exemples de récits de vie

« *A chaque fois que je donnais de ma personne il voulait plus, au point que je n'existais plus, je n'étais plus que l'ombre de moi-même. Il y avait de tout, des coups, des insultes et même des viols. Aujourd'hui, je suis libre de toutes ses emprises, ses manipulations et de son égoïsme, libre d'être moi-même et de faire ce que je veux avec mon corps, enfin j'ai la paix. Cette paix tant désirée je l'ai enfin.* »

« J'étais un arbre avec de belles branches qui fleurissaient et qui donnaient de beaux fruits. Maintenant je constate que je suis devenue un vieil arbre qui n'a plus de saison, qui a plusieurs feuilles fanées et qui est abandonné dans une forêt. »

« Ce jour-là…Tu as dépassé toutes mes limites dans notre maison, qu'on a construite ensemble. Un policier m'a regardé dans les yeux et m'a dit : Madame, votre mari est dangereux. Vous devez faire quelque chose… Mais pour quoi faire ? Je me suis demandée. Mon fils me regarde et me dit : Maman je suis content que papa ne soit plus avec nous… ça me suffit… Je me suis enfin réveillée.
Les jours qui ont suivi, je ne me souviens plus qui m'a appelée… police, service des victimes… Je pris mon fils, deux valises et je suis partie… vers l'inconnu… dans un refuge… au calme… je me suis libérée de toi, mon bourreau. »

« Premièrement, quand je le rencontre je me dis que c'est l'homme de ma vie. Celui avec qui je vais continuer ma vie. Il est un homme âgé, conscient, responsable, sérieux. Avant de me demander en mariage, on a discuté de différents sujets : l'amour, le respect, la confiance, les rôles, les tâches à partager. Les six premiers mois, il fait que le bien et moi réciproquement. Et après six mois, là, il a enlevé le masque. Un jour je lui propose d'aller travailler, il m'a dit non et sans discussion. J'étais étonnée et à ce moment-là, il a pris des distances et il est devenu un autre homme : dictateur, égoïste, me traite comme une esclave chez lui, qui obéit à ses ordres. Je suis restée sept ans à entendre les insultes, les cris, parfois il me frappe et moi comme un robot je fais tout ce qu'il me demande. Il jette les ordures sur moi. Chaque fois j'ai dit : c'est fini, je vais le quitter mais j'avais toujours peur et je ne savais pas où aller. Un jour j'ai décidé de me suicider parce que je me culpabilisais toujours. Mais un jour j'ai pris la décision définitive et j'ai décidé d'aller au centre de prévention des violences conjugales et familiales et enfin, là, je suis entourée par des assistantes qui nous aident beaucoup pour trouver la paix et la stabilité. »

« J'étais sa poupée, son jouet préféré avec lequel il jouait quand il voulait, qu'il manipulait de la façon dont il voulait. Malgré ses manipulations, je l'aime, pire encore : je crois en lui. J'ai pris du temps avant d'ouvrir mes yeux, mais je les ai ouverts et j'ai su écouter mon corps, il m'a donné tous les signes d'alarme,

à des moments j'étais faible, sans énergie. Ce jour-là il (mon corps) m'a donné la force de partir, de me libérer. Aujourd'hui je me construis petit à petit, je vois la lumière au fond du tunnel. Je sais que je vais y arriver. Je sais qu'au fond de ce tunnel des belles choses m'attendent, je crois à ça, je veux le croire. Je serai la femme souriante avec la force de découvrir la vie, de revivre ce qui m'était interdit. Encore aujourd'hui, quatre mois après, je suis toujours victime de ses manipulations. Un jour il me dit qu'il m'aime, que je suis la femme de sa vie, que je lui manque et le lendemain, il me dit que je suis en train de le détruire, il me dit ça, le même qui m'a détruit moralement. »

« Il m'a détruite à un moment de ma vie je me suis sentie humiliée, à un moment je me suis dit que je n'étais plus une femme. Quand il entrait dans l'appartement à l'heure de sa descente c'est comme si on tapait un marteau sur mon cœur. Moi-même je ne supportais plus les battements de mon cœur tellement c'était plus fort que moi, toute la force que j'avais de la journée est partie. Je ne me sens plus moi-même, c'est fini et c'est comme ça jusqu'au matin, quand il sort pour aller au boulot. Hélas, je dis ouf, oui un ouf de soulagement car j'ai quelques heures de tranquillité moi et mes enfants
Jamais je ne me suis sentie aussi faible de ma vie, je me suis sentie minuscule devant lui car il me montrait qu'il était plus fort, qu'il avait le pouvoir de tout contrôler, que c'est lui qui commande, que je devais suivre ses ordres. Ça fait mal quand on ne peut rien faire, ça fait mal qu'on te rappelle que t'as des limites dans la maison où tu devrais te sentir bien, dans la maison où tu devrais te reposer, dans la vie où tu penses faire ton quotidien. Ça fait mal et malheureusement ça fait toujours mal car rien que de penser à tout ce qu'il s'est passé on sent la paie, cette plaie qui fait mal. Guérira-t-on un jour ? »

« Jamais je n'aurais imaginé que j'allais vivre un tel calvaire, un tel cauchemar. Je me suis sentie seule, incapable, inapte face à cette situation. Malgré ça je tenais debout, j'arrive toujours à faire face à lui car même si intérieurement je sens cette incapacité, je gardais toujours la tête haute, je rassurais mes enfants et je me rassurais moi-même, que ce ne sera pas cet homme qui va freiner le rythme de ma vie. Que ce n'est pas lui qui va détruire le bonheur de mes enfants. Il m'a privé de manger, moi et mes enfants. Il coupait l'électricité quand il partait et la remettait en marche quand il revenait. Il m'a séquestré, détruite, j'étais comme prisonnière. Je n'avais même pas le droit de lever la voix. J'ai eu peur, toujours peur. La peur était mon compagnon, oui il n'est jamais parti. Pour une autre femme, il a rompu son contrat avec Dieu, avec moi et avec mes enfants. Il m'a trainée dehors, moi et mes enfants. Et alors où est ce que je vais aller dans ce pays qui est nouveau, ce pays où les lois, réalités, cultures sont tout à fait différentes de là d'où je viens. J'avais honte, honte de moi-même, honte face à mes enfants, honte quand je voyais les voisins me regarder, honte des inconnus dans la rue même s'ils sont au courant de rien je me dis que j'avais une tache sur moi et cette tache c'est lui qui me l'avait faite. »

« J'ai pensé au suicide, j'ai pensé au retour, mais j'entends le son des voix de mes enfants j'ai dit non, non même si moi ma vie est détruite, ces enfants n'ont rien fait pour mériter tout ça. Ces enfants ont droit au bonheur, à une famille et ont toute une vie devant eux.
On t'insulte devant tes enfants.
On te frappe devant tes enfants.
On t'humilie devant tes enfants.
On montre à tes enfants que tu n'es rien.
Toi qui est sensée accompagner tes enfants.
Toi qui devait être un repère pour tes enfants.
Toi qui devait être une force pour tes enfants.
Mais il m'a affaiblie, m'a ruinée, a meurtri mon cœur.
Avoir confiance en un homme, à l'avenir ce sera mission impossible pour moi. »

« J'ai quitté la maison. Ça fait un an que je l'ai quitté. Petit à petit, j'ai fait le deuil. Jusqu'à ce que quand je pensais que tout allait bien, que tout était réparé. Et puis arrive la première audience. J'ai fait quatre fois pipi en trente minutes. Mes jambes tremblaient. Heureusement, j'étais accompagnée d'un éducateur qui m'a changé les idées. On a rigolé et j'ai vu qu'il était mal à l'aise. Ça m'a fait du bien parce que je ne me sentais pas seule. Je me sens abandonnée de tous, je vis une solitude intérieure. »

La collecte de récits a nécessité quatre ateliers

<u>En conclusion de la manifestion :</u>

Cette expérience concrète par rapport à une manifestation, qui s'est préparée en plusieurs étapes tant sur le plan de la réflexion que sur la réalisation concrète a suscité un grand intérêt, une présence importante des femmes et le sentiment partagé d'être reliées, incluses dans les grands enjeux de la vie citoyenne. Grand sentiment d'être solidaires avec d'autres femmes qui ont aussi vécu des violences parce qu'elles étaient femmes.

Merci pour votre lecture attentive